



PLAN D' ACTIONS POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

**DU MANIFESTE AUX ENGAGEMENTS
DE LA VILLE**

janvier 2025

SOMMAIRE

Edito du Maire.....	5
Du Manifeste des citoyens aux engagements de la Ville de Laval.....	6
Le calendrier d'instruction.....	8-9
Le point de vue de l'équipe d'animation.....	10
Ambition 1- Une ville plus éducative et tournée vers l'avenir	13
Ambition 2- Une ville plus humaine et conviviale	25
Ambition 3- Une ville plus juste et équitable	35
Ambition 4- Une ville plus proche et plus démocratique	45
Ambition 5- Une ville plus sûre et plus tranquille	55
Contribution des parties prenantes	62
Les prochaines étapes de la démarche	90-92

EDITO DU MAIRE



Florian Bercault,
Maire de Laval,
Président de Laval
Agglomération

La Convention citoyenne pour le bien vivre dans les quartiers populaires de Laval est née en réponse aux émeutes survenues en 2023. Le Manifeste des conventionnés, remis à la Ville en juillet 2024, a mis en lumière des attentes fortes et une aspiration profonde à être écouté sincèrement, à faire ensemble et à oser mettre en action des solutions concrètes. C'est tout l'objet de notre réponse au Manifeste, ce document qui incarne vos aspirations et nos engagements.

Votre Manifeste interpelle notre projet de ville, éclaire les transformations attendues et souligne les urgences à prendre en compte. Nous partageons pleinement votre diagnostic. Celui-ci vient conforter nos propres constats et les échanges que nous avons eus avec les habitants et acteurs locaux. Ce travail a révélé des difficultés anciennes, amplifiées par des crises successives, et nous a alerté sur la nécessité et l'urgence d'un engagement collectif.

Aujourd'hui, nous pouvons mesurer le chemin parcouru. La Convention citoyenne a produit un Manifeste porteur de valeurs et de propositions concrètes. Ce Manifeste a permis une prise de conscience collective des enjeux soulevés. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des élus municipaux et des services de notre administration qui se sont emparés de ce travail citoyen afin de répondre au mieux aux 25 propositions identifiées et 137 actions proposées. Un grand merci aussi à l'ensemble des parties prenantes qui ont accepté de contribuer à cette démarche. Le sérieux et la richesse de

cet exercice citoyen nous confortent dans notre conviction qu'une action publique en lien direct avec les attentes des Lavalloises et Lavallois est essentielle.

Les 40 engagements de la Ville ont été présentés aux conventionnés lors d'un temps de restitution en présence des services municipaux, des partenaires et des élus, en cohérence avec notre volonté de transparence et de dialogue continu. Je veux saluer ici l'implication des conventionnés tout au long de cette aventure, qui a donné une très forte dimension humaine et collaborative au projet. Cet engagement inspire et montre que la participation citoyenne est une richesse pour notre territoire. Cette «épopée lavalloise» a d'ailleurs rayonné bien au-delà de notre territoire, comme l'illustre le prix national du Trophée de la participation décerné pour cette démarche exemplaire.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter la mise en œuvre d'actions emblématiques et structurantes pour notre ville et pour le bien vivre partout à Laval. Ces actions seront menées en lien étroit avec les parties prenantes, afin de garantir leur pertinence et leur efficacité. En parallèle, nous allons poursuivre l'instruction des actions plus complexes, en prenant le temps nécessaire pour leur mise en place dans les meilleures conditions.

Nous avons à cœur de renforcer et de poursuivre nos différents dispositifs participatifs. Donner une place aux conventionné.es, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de notre ville, dans la durée est essentiel pour maintenir cette dynamique positive et construire ensemble une ville plus inclusive et solidaire, où l'envie d'«être et faire ensemble» guide nos actions.

Ensemble, poursuivons cette belle aventure et engageons-nous pour que Laval soit une ville où chacun trouve sa place, où la parole citoyenne continue d'être un moteur de transformation.

DU MANIFESTE DES CITOYENS AUX ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LAVAL

Le 9 juillet 2024, les participants de la Convention citoyenne pour les quartiers populaires ont pu présenter leur Manifeste – fruit d'une intense mobilisation citoyenne – aux élus de la ville de Laval ainsi qu'à la conférence des parties prenantes.

La ville de Laval a souhaité apporter une réponse complète à la hauteur des espoirs suscités par le Manifeste de la Convention citoyenne. Par conséquent, il a été nécessaire d'appréhender les enjeux d'action publique soulevés par les citoyens, d'interroger les politiques existantes et de structurer un plan d'action pour répondre, de la meilleure des manières, aux attentes des conventionnés.

Dans un premier temps, il s'agissait de mettre en perspective les propositions des citoyens par rapport aux politiques publiques de la ville de Laval mises en œuvre depuis 2020. Les 25 propositions des citoyens se retrouvent dès lors dans 5 ambitions stratégiques :

- Une ville plus éducative et tournée vers l'avenir
- Une ville plus humaine et conviviale
- Une ville plus juste et équitable
- Une ville plus proche et démocratique
- Une ville plus sûre et plus tranquille

Chacune des propositions et idées d'actions des citoyens a fait l'objet d'une affectation dans l'une des cinq ambitions précitées pour proposer une structuration permettant d'identifier un cap politique clair.

Le choix a été fait d'instruire prioritairement les 6 thématiques retenues et travaillées par les conventionnés lors des sessions. Les thématiques « à ne pas oublier » nécessiteront un travail plus approfondi et relèvent principalement du champs d'intervention des parties prenantes.

Les propositions émises par la Convention citoyenne ont été considérées par la Ville comme des « objectifs » à atteindre. Les intitulés des objectifs reprennent ainsi les formulations rédigées par la conventionnés. En regroupant certaines propositions proches dans les attentes, ce sont donc 16 objectifs que la Ville de Laval s'est fixée.

Une fois la structure de la réponse de la Ville et les objectifs fixés, les services administratifs se sont pleinement mobilisés pour identifier les actions les plus pertinentes pour répondre aux enjeux soulevés.

L'instruction technique a notamment mis en lumière que des actions et dispositifs existants n'apportaient pas toujours une réponse complétement satisfaisante, nécessitant une ré-interrogation de ses pratiques.

C'est donc en mettant en regard les politiques publiques engagées et portées par la Ville avec les attentes des citoyens que la municipalité a pu dégager, des actions structurantes, des projets emblématiques et des actions complémentaires

Sur la base des idées d'action du Manifeste, le plan d'action de la Ville formalise ainsi 40 engagements :

- 16 actions structurantes
- 16 actions emblématiques
- 8 actions complémentaires

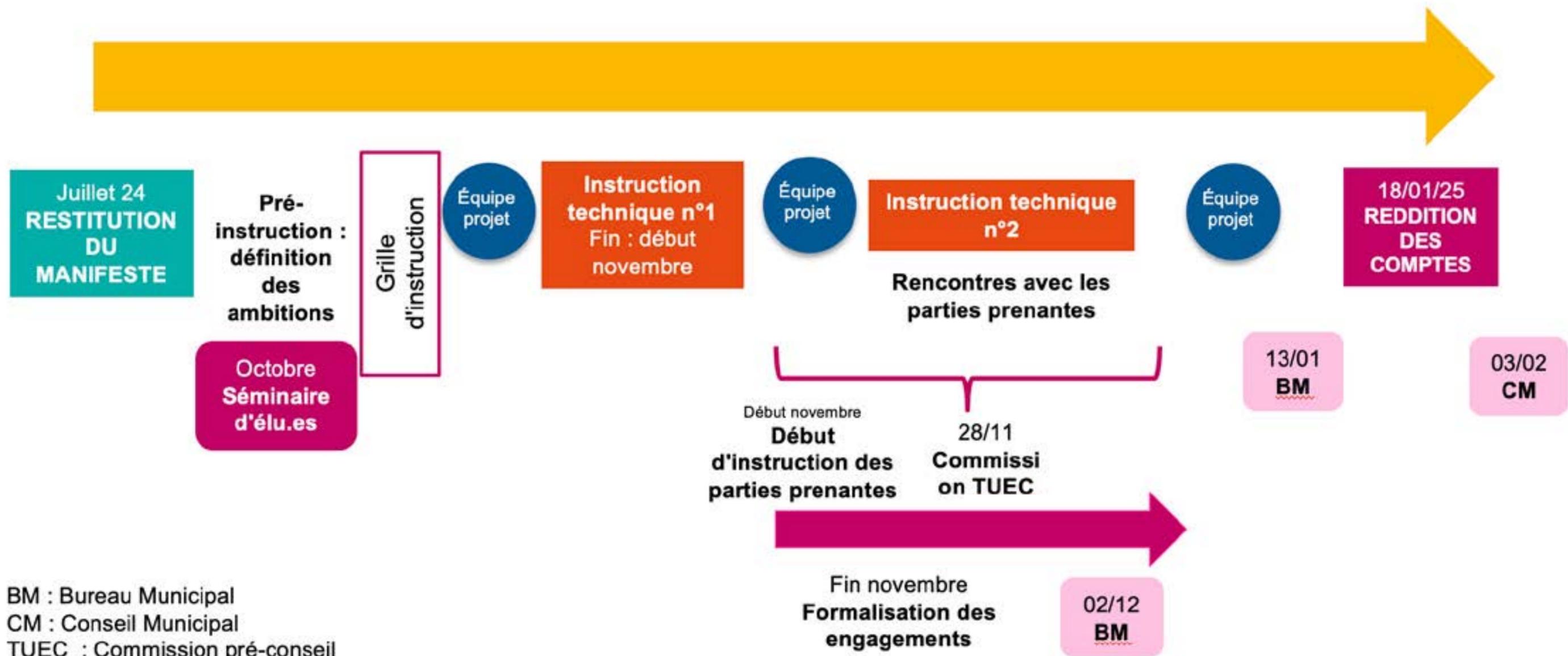
Le Plan d'action de la Ville de Laval a vocation à rendre concret les actions, les prioriser et rendre lisible l'action publique avec engagements clairs. Les engagements exposés ne représentent pas à ce titre l'ensemble des actions menées actuellement et à venir.

Le Plan d'actions fera l'objet d'un comité de suivi qui se réunira en juin 2025 et en septembre 2026.

Enfin, la conférence des parties prenantes, originalité de la Convention citoyenne, s'est elle aussi engagée à répondre à un certain nombre de demandes des citoyens.

En effet, les services de l'Etat ont été associés dans le respect de leurs prérogatives respectives propres, ainsi que le Conseil Départemental de la Mayenne, la Caisse d'Allocations familiales 53, Mayenne Habitat et Méduane Habitat.

LE CALENDRIER D'INSTRUCTION



BM : Bureau Municipal
 CM : Conseil Municipal
 TUEC : Commission pré-conseil municipal

LA CONVENTION CITOYENNE

LE POINT DE VUE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION
- VOX OPERATIO

La méthode et l'animation en quelques chiffres

- 3000 personnes tirées au sort sur les listes téléphoniques
- + de 120 contributions recueillies dans les quartiers par les agents de la Ville de Laval
- 50 personnes retenues pour participer aux échanges
- 30 heures de réflexion collective
- 10 intervenants extérieurs issus du monde académique, institutionnel et associatif
- 7 principes et 25 propositions qui sont autant d'ambition pour améliorer la vie dans les quartiers populaires
- 2 conférences grand public avec les deux grands témoins de la Convention : M. Jean-Louis Borloo et Mme Emmanuelle Cosse

Un processus appuyé sur une méthode et des principes

Inclusion

L'objectif était de faire avec les habitantes et habitants des quartiers populaires qui représentaient 60% du groupe. Tous les âges étaient représentés, avec une part belle à la jeunesse.

Transparence et neutralité

La place de la Ville de Laval et la méthode employée par l'équipe d'animation a été scrutée par le comité des garants. La Ville de Laval a également été accompagnée sur l'évaluation de la Convention citoyenne par des spécialistes de la participation indépendants de l'équipe d'animation.

Droit égal à la parole

Dans chaque étape de l'animation, nous nous sommes efforcés de permettre que la parole de chaque participant ait une valeur égale, et contribue de manière effective au dialogue.

Délibération et argumentation

Ces trois weekends très riches ont permis que les conventionnés se prononcent au terme d'une délibération collective, éclairée par les apports des experts, et enrichie par le débat.

Le résultat : un consensus sur les principes d'action

Ecoutez-nous !

Communiquons !

Osons !

Trois principes pour dire l'importance d'innover pour renouveler le lien entre les institutions et les quartiers populaires.

Justice, égalité, équité

Civisme et sécurité

Cadre de vie

Convivialité

Quatre principes pour dire les ambitions des membres pour améliorer la vie et donner les clés de l'émancipation à l'ensemble des habitants des quartier populaires.

Ce que nous en retenons : la magie de l'égalité des intelligences c'est-à-dire la capacité d'un groupe à se donner un cadre favorable au dialogue et à la validation unanime de grands principes

AMBITION 1

**UNE VILLE
PLUS
ÉDUCATIVE
ET TOURNÉE
VERS
L'AVENIR**



LAVAL, UNE VILLE ATTACHÉE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Sur son territoire, la ville de Laval veille à proposer un large éventail de formules qui permettent de répondre aux attentes des parents et aux besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans. En effet, guidée par les besoins de l'enfant, les souhaits des parents, la situation de la famille et les possibilités locales, différents modes d'accueil coexistent à Laval.

Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, la Ville de Laval est un territoire éducatif engagé. En effet, à travers de nombreuses actions menées en direction des familles, la ville de Laval est présente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires pour favoriser l'émancipation des enfants et contribuer à la formation des citoyens de demain. Faire de la politique éducative un outil au service de l'égalité des chances est une priorité lavalloise.

Pour les jeunes de 12 à 25 ans, la ville de Laval s'engage au travers d'actions émancipatrices, en collaboration avec ses partenaires, pour accompagner les jeunes dans leurs projets.

PLUS DE COMMUN ET DE SOLIDARITE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE

Dans le Manifeste pour les quartiers populaires, les membres de la Convention ont exprimé des constats et des enjeux que la Ville partage :

- L'importance d'une éducation qui favorise la **compréhension de l'autre**, tout en stimulant la curiosité naturelle des enfants.
- Le **rôle fondamental des parents**, complémentaire à celui des institutions, ainsi que le besoin d'accompagnement et de soutien des parents en situation de précarité et pour les enfants en situation de handicap.
- La nécessité de construire une réelle cohérence dans l'attitude et la posture de tous les adultes impliqués dans l'accompagnement des enfants et des jeunes, en développant une « **communauté éducative** ».

LA VILLE DE LAVAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA CONVENTION CITOYENNE À TRAVERS

LES 5 OBJECTIFS SUIVANTS

#1 OBJECTIF

« Former des citoyens (au sens large) et non consommateurs »

ACTION STRUCTURANTE

Valoriser les enfants dans leurs réussites

La Ville de Laval prévoit la poursuite et la création de nombreuses actions de valorisation des réussites des enfants et les accompagnent à devenir des citoyens : 3e édition de la **fête des CM2** avec valorisation des projets menés sur l'année ; 1re édition du **concours d'éloquence pour la catégorie -12 ans** où chaque participant reçoit un prix ; 1re session de **remise officielle de cartes de bibliothèque** aux enfants de CP à Saint-Nicolas ; mise en place de projets de **spectacle de marionnettes** par les enfants dans les QPV avec le Théâtre.

À cela, s'ajoutent l'ensemble des autres animations menées sur les temps péri et extrascolaires.

Quand : Tout au long de l'année 2025 et poursuivie les années suivantes.

Avec qui : Éducation Nationale, les acteurs culturels (Théâtre, Poc Pok, compagnie la Grande Surface), les services de la Ville et de l'Agglo

PROJET EMBLÉMATIQUE

Création du conseil des enfants par les accueils de loisirs (ALSH)

Le Conseil des enfants, porté par les 6 ALSH de la Ville sera constitué de près de **60 enfants (8 à 10 enfants par secteur) âgés entre 8 et 12 ans.**

Le Conseil des enfants a pour objectif d'offrir aux enfants un **espace d'expression** et de participation, de développer des **compétences civiques**, de **sensibiliser les jeunes aux processus démocratiques** et à la prise de décisions collective, de créer et/ou **renforcer les liens** entre les enfants des différents quartiers de Laval, et de **sensibiliser les jeunes aux droits de l'enfant.**

Les enfants du Conseil pourront être **consultés par les élus municipaux pour des thématiques particulières** (environnement, aménagement de l'espace, mise en place de projets particuliers...).

Quand : Création fin du premier trimestre 2025

Avec qui : Association les FRANCAS, CAF

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Mise en place de la formation Banlieues Climat pour 100 jeunes

Banlieues Climat propose une formation sur les **questions environnementales et climatiques** afin de faire émerger leurs voix dans le débat public et développer leur pouvoir d'agir. Elle est à destination des **jeunes de 16 à 25 ans des quartiers populaires.**

Elle aide à comprendre l'évolution historique de notre rapport au climat et à l'énergie, à analyser les limites planétaires liées aux changements climatiques, à décrypter les conséquences des injustices environnementales et du concept de sobriété, à participer activement aux débats sur les enjeux climatiques.

La Ville de Laval vise la **formation d'une centaine de jeunes sur ses quartiers prioritaires.**

Quand : Déploiement de la formation au 1er semestre 2025.

Avec qui : Mayenne Habitat, Meduane Habitat, Crédit Mutuel, Lycées

#2 OBJECTIF

« Fixer, au quotidien et de manière collective, un cadre éducatif responsabilisant pour les enfants et les jeunes »

ACTION STRUCTURANTE

Renforcer les rencontres entre les acteurs éducatifs

La Ville de Laval souhaite renforcer les rencontres entre les acteurs éducatifs (associations des parents d'élèves, élus, agents petite-enfance/enfance/jeunesse, professeurs), dans le cadre des conseils d'école, conseil de crèche, des ALSH, etc., particulièrement autour de trois enjeux :

1/ **La parentalité** : amélioration des passerelles entre les âges stratégiques de l'enfance ; être à l'écoute des besoins ; concertation des familles dans la vie des structures ; communication adaptée aux familles (ex. lettre aux parents)

2/ **Le handicap et l'inclusion** : amélioration du lien avec les structures spécialisées ; temps d'analyse des pratiques en collectif pour accompagner les enfants ; formation des agents, etc.

3/ **Le partenariat** et les projets communs entre acteurs.

Quand : Tout au long de l'année 2025 et les années suivantes

Avec qui : Éducation Nationale, associations des parents d'élèves, Conseil départemental, CAF, structures spécialisées handicap, etc.

PROJET EMBLÉMATIQUE

Candidature à la cité éducative

La cité éducative poursuit **trois objectifs** : conforter le rôle de l'école ; promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles aux enfants.

Les publics bénéficiaires sont les enfants et jeunes de **0 à 25 ans**, et ce dispositif est **cofinancé par l'Etat.**

La cité éducative regroupe un ensemble d'actions, visant par exemples à **favoriser l'ouverture des institutions** en s'adaptant aux besoins des familles, en **soutenant la parentalité**, favoriser la mixité, favoriser un **cadre éducatif**, développer **l'interconnaissance entre les cultures...**

Quand : Candidature courant 2025 en fonction du calendrier de l'appel à projet de l'Etat, pour un déploiement à partir de 2026 si lauréat.

Avec qui : État, Éducation nationale, CAF, Conseil départemental, associations d'éducation populaire

#3 OBJECTIF

« Soutenir la parentalité en expliquant le cadre éducatif, en redonnant confiance aux parents et en les accompagnant dans la création des conditions matérielles pour qu'ils assument leur rôle »

ACTION STRUCTURANTE

Faire évoluer les modes flexibles d'accueil des enfants (0-3 ans)

La Ville de Laval dispose aujourd'hui d'un ensemble de structures d'accueil des 0-3 ans : **7 crèches municipales** avec une amplitude horaires allant de 7 h 30 à 19 h pour la majeure partie. La Ville accompagne également **les 3 micro-crèches** de l'association Aid à dom (accueil régulier, à **temps plein, à temps partiel ou de manière occasionnelle** + un service de garde à domicile). Les **horaires sont élargis du lundi au vendredi de 6 h 30 à 22 h 30**.

En complément, la Ville va renforcer les modes de garde flexibles et atypiques avec de **nouveaux dispositifs** : expérimentation depuis septembre 2024 de **places à vocation d'insertion professionnelle** à la crèche Tistou à St Nicolas (familles monoparentales en QPV) avec des horaires adaptés aux contraintes des familles ; étude en cours de création d'une **micro crèche à St Nicolas** dans le cadre de territoire ZCLD ; un **soutien aux relais d'assistantes maternelles** dans le cadre du fond innovation petite enfance.

Quand : Tout au long de l'année 2025 et les années suivantes

Avec qui : Éducation nationale, CAF, crèches et micro-crèches

PROJET EMBLÉMATIQUE

Ouverture de la Maison des 1000 jours

Les 1000 premiers jours renvoie à la phase allant du **quatrième mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant** et qui constitue une période charnière et sensible pour son développement.

La Maison des 1000 jours vise à offrir une réponse globale et une **coordination dans l'offre de soin, d'accompagnement et de services aux familles**.

Elle correspond à un **lieu unique regroupant de nombreux services** : informations et accompagnement aux parents, soutien administratif, accueils des enfants en présences des parents, activités d'éveil et ateliers collectifs, etc.

La Maison des 1000 jours offre un **lieu de ressources et de rencontres** avec les professionnels ou entre parents.

Quand : Ouverture au cours du 1er semestre 2025 et développement progressif

Avec qui : CAF, CPAM, Conseil départemental (PMI notamment), CHU de Laval, ARS, MSA, UDAF 53, ENOSIA, Maison des femmes, association Ensemble pour la petite enfance

#4 OBJECTIF

« Favoriser la mixité et l'inclusion des enfants et assurer un environnement qui contribue au bien-être physique et psychologique des enfants »

ACTION STRUCTURANTE

Renforcer l'accompagnement du Programme réussite éducative pour les enfants (filles comme garçons)

Le Programme de réussite éducative constitue un service municipal **gratuit pour les enfants de 2 à 16 ans**, scolarisés ou résidant dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il vise à donner leur chance aux enfants qui présentent des **signes de fragilités sur le plan scolaire, social, sanitaire ou éducatif** en proposant un **accompagnement individualisé à différents niveaux (scolaire, accès aux loisirs, santé, parentalité)** impliquant les parents et prenant en compte leurs difficultés de manière globale.

En complément des actions déjà existantes, une formation-action à destination des familles et professionnels va être organisée pour créer un **nouveau carnet de recommandations** fait par et pour les familles.

Quand : En 2025 et les années suivantes

Avec qui : Éducation nationale, Conseil départemental, ATD Quart-Monde, associations locales, CAF, Préfecture

PROJET EMBLÉMATIQUE

Formation des agents sur la question des écrans et mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'outillages des parents

La Ville de Laval va mettre en place plusieurs séances de **formation des animateurs d'ALSH aux usages des écrans** chez les enfants, afin de pouvoir rappeler les recommandations de temps passé devant un écran et proposer des contenus adaptés aux enfants et de qualité pour nourrir les projets pédagogiques des professionnels.

Un **atelier collectif à destination des parents** : « Le casse-tête de la parentalité numérique » va également être organisé pour sensibiliser les parents.

D'autres expérimentations sont à l'étude : **un défi « Famille 0 écran » ; des salles de classe d'écoles primaires sans portable**.

Quand : Mise en place de la formation et de l'atelier au 1er semestre 2025, les autres expérimentations restent à planifier

Avec qui : Conseillers numériques de la Ligue de l'enseignement, conseillers numériques du Conseil départemental

#5 OBJECTIF

« Donner des occupations aux jeunes et moins jeunes pour éviter le désœuvrement et pour leur éviter de trainer dans le quartier »

ACTION STRUCTURANTE

Améliorer l'accompagnement par le service jeunesse auprès des collégiens, lycéens, étudiants... sur les dispositifs d'aide aux projets individuels et collectifs de jeunes

La Ville de Laval organise des **permanences et interventions dans les établissements scolaires** (collèges et lycées) afin de recenser les besoins des jeunes, mais également de leur faire part des dispositifs de droit commun et des possibles.

D'autres actions sont également mises en œuvre en compléments : **budgets participatifs jeunes**, forum job dating, organisation de **temps forts collectifs** (tournoi de futsal, pool party, etc.), mise à disposition d'un **local pour les jeunes à Saint-Nicolas**, etc.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Conseil départemental, Conseil régional, acteurs éducatifs.

PROJET EMBLÉMATIQUE

Favoriser l'emploi des jeunes par l'accompagnement et des événements

La Ville Laval et Laval Agglomération, en collaboration avec ses partenaires (État, Région, missions locales, etc.), travaillent pour **favoriser l'emploi des jeunes** par l'accompagnement et l'organisation d'événements.

La politique de l'emploi des jeunes et notamment les aides à l'embauche, est principalement pilotée par l'État et la Région (ex. apprentissage/contrat de professionnalisation).

Laval Agglomération poursuit son financement à la **Mission locale** et à **l'école de la deuxième chance**, deux structures dont l'objet est l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

La Semaine Laval Emploi, événement phare organisé par Laval Économie, aura lieu à nouveau en 2025 et les années suivantes.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Laval Agglo, Laval Économie, État, Région, Missions Locales, École de la deuxième chance, CAF

EN BREF

LES CITOYENS ET LA VILLE PARTAGENT LES CONSTATS ET LES ENJEUX SUIVANTS :

Que l'ensemble des acteurs institutionnels doivent s'entendre pour permettre à chaque enfant de grandir sereinement et pleinement s'émanciper.

Que chaque enfant doit être valorisé dans ses réussites, chaque jeune doit être accompagné vers la formation puis l'emploi.

Que le rôle de parent doit être soutenu à la hauteur de ses besoins par les institutions.

LES OBJECTIFS À POURUIVRE ENSEMBLE :

- Former des citoyens (au sens large) et non des consommateurs
- Fixer, au quotidien et de manière collective, un cadre éducatif responsabilisant pour les enfants et les jeunes
- Soutenir la parentalité en expliquant le cadre éducatif, en redonnant confiance aux parents et en les accompagnant
- Favoriser la mixité et l'inclusion des enfants & et assurer un environnement qui contribue au bien-être physique et psychologique des enfants
- Donner des occupations aux jeunes et moins jeunes pour éviter le désœuvrement et pour leur éviter de traîner dans le quartier

La ville de Laval s'engage à répondre aux enjeux soulevés par la Convention citoyenne en...

5 ACTIONS STRUCTURANTES :

1. Valoriser les enfants dans leurs réussites (ex. fête des CM2, projet théâtre, projet marionnettes, concours d'éloquence, distribution carte de bibliothèque etc.)
2. Renforcer les rencontres entre les acteurs éducatifs (ex. élus municipaux / parents / Conseil d'école / service DRE / APE / conseil de crèche, etc.)
3. Faire évoluer les modes flexibles d'accueil des enfants (0-3 ans)
4. Renforcer l'accompagnement du Programme Réussite Éducative pour les enfants (filles comme garçons)
5. Améliorer l'accompagnement par le service jeunesse auprès des collégiens, lycéens, étudiants... sur les dispositifs d'aide aux projets individuels et collectifs de jeunes

5 ACTIONS EMBLÉMATIQUES :

1. Création du conseil des enfants par les ALSH
2. Candidature à la cité éducative
3. Ouverture de la Maison des 1000 jours
4. Formation des agents sur la question des écrans, avec des dispositifs de sensibilisation et d'outillages des parents
5. Favoriser l'emploi des jeunes par l'accompagnement et des événements (ex. Semaine de l'Emploi)

1 ACTION COMPLÉMENTAIRE :

1. Mise en place de la formation Banlieues Climat pour 100 jeunes

Lors de la séance de reddition des comptes, le samedi 18 janvier 2025, les conventionnés présents ont insisté sur certains points de vigilance pour la mise en œuvre des actions de cette ambition :

- toujours et autant que possible informer largement la population, en prêtant attention aux différentes typologies de foyers (couples, familles monoparentales, etc.) en multipliant les différents canaux de diffusion.

- poursuivre et renforcer les actions d'aller vers

- créer et favoriser la mise en place de temps d'échange et d'espaces d'échanges entre pairs : parents ; professionnels de santé ; professionnels d'éducation ; etc.

AMBITION 2

**UNE VILLE
PLUS
HUMAINE
ET
CONVIVIALE**



LAVAL, UNE VILLE ENGAGÉE POUR LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

La ville de Laval s'engage pleinement pour faire de son territoire un espace accueillant et convivial pour chacune et chacun. C'est avec ce profond engagement que la ville s'appuie sur son réseau de 9 maisons de quartiers pour agir au quotidien pour l'amélioration du vivre ensemble. Un engagement pour la convivialité qui se décline également pour la jeunesse du territoire en proposant, diverses activités visant à favoriser son épanouissement personnel et sa participation active dans la vie de la cité.

La participation citoyenne est un pilier de la construction des politiques lavalloises. De nombreux dispositifs existent pour que les citoyens puissent construire avec la municipalité la ville locale.

Dans le cadre de ses politiques publiques urbaines, Laval s'engage avec conviction pour un cadre de vie agréable au quotidien pour l'ensemble de ses habitants. Avec un patrimoine arboré particulièrement riche, la ville de Laval s'engage pour la préservation de la biodiversité et la végétalisation de ses quartiers. En lien étroit avec ses habitants, la ville de Laval fait vivre le vert en préservant un cadre de vie propre.

RENDRE LES QUARTIERS CONVIVIAUX AUJOURD'HUI POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE DEMAIN

Dans le Manifeste pour les quartiers populaires, les membres de la Convention ont exprimé des constats et des enjeux que la Ville partage :

- La nécessité, face au risque de perte de lien social, de créer et renforcer des lieux de rencontre, de calme, de jeu, de solidarités et de lecture où les habitants, quelles que soient leurs origines, leurs générations et leurs cultures peuvent échanger.
- L'importance des espaces verts partagés pour permettre à la jeunesse d'avoir des activités, d'offrir aux habitants des îlots de fraîcheur et de changer l'image des quartiers populaires.
- L'enjeu que les habitants puissent être fiers de leur quartier, et que la beauté doit guider la manière d'aménager les espaces publics et le choix du mobilier. La qualité des aménagements encouragera un meilleur respect par les habitants des espaces publics.

LA VILLE DE LAVAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA CONVENTION CITOYENNE À TRAVERS

LES 3 OBJECTIFS SUIVANTS

#1 OBJECTIF

« Améliorer le respect et l'appropriation de l'espace public et rendre le cadre de vie des quartiers plus végétal pour favoriser les rencontres et le lien entre les habitants »

ACTION STRUCTURANTE

Travailler à l'obtention du label «Eco-Propre» à un plus haut niveau via le renforcement du plan pluriannuel propreté

Après un diagnostic réalisé par les agents de terrain, les services propreté urbaine et espaces verts urbains, au sein du Département Nature en Ville, ont dressé un **Plan Propreté** reprenant ce qui fonctionne et ce qui **peut être amélioré**.

Pour bénéficier du label « Ville Eco-propre » 1ère étoile en 2024, la Ville de Laval s'est **engagée** à mettre en œuvre mensuellement les **Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)** selon la méthodologie développée par l'AVPU.

Quand : Le plan propreté 2023-2026 vise à obtenir la 3ème étoile à horizon 2026, avec l'obtention de la 5ème étoile visée pour 2028/2029.

Avec qui : Interne

PROJET EMBLÉMATIQUE

Déploiement et mise en œuvre du Plan Bancs

Le Plan Bancs consiste à l'état **des lieux du mobilier « banc »** dans la ville, et à la planification pour : **rénover les bancs et en ajouter**, quand jugé nécessaire, sur l'espace public. Le Plan Bancs sera présenté aux aînés de la ville au printemps 2025 lors d'une réunion de présentation.

Quand : Après une phase de diagnostic et de concertation en 2024, mise en œuvre courant le premier semestre 2025.

Avec qui : Interne

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Parcours street art – embellissement de la ville

La Ville de Laval travaille sur l'élaboration d'un cheminement artistique, allant de la maison de quartier de Hilard, jusqu'au Quarante, **agrémenté d'œuvres artistiques réalisées par les habitants** et différents groupes, accompagnés par un artiste et un enseignant du Conservatoire, en lien avec **l'histoire et l'identité du quartier**, en reprenant le travail réalisé par le service Patrimoine (projet Totem ton Quartier)

Cette proposition pourra être construite avec d'autres quartiers (cheminement vers un lieu culturel ou un point d'intérêt) les années suivantes.

Quand : Élaboration au cours de l'année 2025, fin prévue d'ici mi-2026

Avec qui : bailleurs sociaux, Quarante, ALSH, Maisons de quartiers, des artistes

#2 OBJECTIF

« Créer des lieux de rencontres et d'échanges »

ACTION STRUCTURANTE

Renforcer les démarches participatives et les projets participatifs

La Ville porte diverses démarches participatives :

- **des instances participatives** avec des mandats longs : comme avec le Conseil des Sages, le Conseil des Jeunes et prochainement le Conseil des Enfants ;
- **des dispositifs spécifiques liés aux projets d'aménagements** : comité de suivi de la Place du 11 Novembre + réunions préalables travaux projets publics comme privés, etc.
- **des outils de participation plus ponctuels** : les ateliers budgétaires, le budget participatif, le budget participatif jeune, etc.

La Ville de Laval a pour ambition de poursuivre ces actions, en accentuant le travail sur la communication et surtout la mobilisation afin de toucher plus largement l'ensemble de la population Lavalloise. Cela passe aussi par travailler sur la place de la participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Laval Agglo, les partenaires associatifs, bailleurs sociaux

PROJET EMBLÉMATIQUE

Papot'bus

La Ville de Laval prévoit la mise en place d'une **structure itinérante** (par exemple Réhabilitation d'un BUS) qui tourne dans les quartiers **tous les jours avec un espace détente, des jeux, du mobilier extérieur...**

Les objectifs sont multiples : créer du lien entre les habitants en proposant un espace itinérant, convivial ; renforcer la solidarité entre habitants et auprès d'elles et eux en venant à la rencontre des publics, rendre possible **un partage des savoir faire des habitants** en programmant des actions autour de la transmission. L'ensemble permettant une meilleure **valorisation de nos quartiers populaires** et de leurs habitants.

Quand : Conception du projet courant 2025, et mise en œuvre en 2026.

Avec qui : bailleurs, CAF, RATP.

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Faire de Laval un «Territoire Fraternel»

La Ville de Laval multiplie les initiatives pour créer des lieux et **moments de convivialité** (ex. été fantastique, guinguette St Nicolas, Lumières dans les quartiers, animations sportives et culturelles, etc.) et ainsi renforcer **le lien social et l'entraide**.

A contre-courant des tendances individualistes, la Ville a désormais l'ambition de faire de Laval un territoire durablement fraternel en intensifiant les actions civiques et fraternelles.

Un objectif **de long terme** : une majorité des habitants engagés dans des actions fraternelles au moins une fois par mois.

Une ambition structurée autour de **trois axes** :

- 1/ Révéler et valoriser les actions concrètes du quotidien
- 2/ S'inspirer des bonnes pratiques et initiatives d'ailleurs
- 3/ Inventer un nouveau projet du lien social « made in Laval »

Quand : gouvernance et feuille de route en cours de construction

Avec qui : Fondation la Fabrique du Nous, acteurs économiques, acteurs associatifs

#3 OBJECTIF

« Avoir des quartiers conviviaux et égaux entre eux pour le bien être des habitants ? »

ACTION STRUCTURANTE

Réorienter et adapter le programme d'animation et les activités à destination de la jeunesse

Le programme d'animation jeunesse va être revu en **s'appuyant sur les partenaires de la ville et les habitants.es**. Cela passera par exemple par une réflexion sur les animateurs et les tranches d'âge (11-15 / 16-25); en s'appuyant sur des **temps forts** qui mobilisent déjà les jeunes comme la fête des voisins à St Nicolas ; ou encore en travaillant l'axe de la parentalité en organisant davantage de temps parents/enfants.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : CAF, associations culturelles, sportives et d'éducation populaire

PROJET EMBLÉMATIQUE

La Ferme Urbaine à Saint-Nicolas comme pôle d'activité et de vente nourricier en cœur de quartier

Sur 10 hectares, la ferme proposera, au **rythme de la saisonnalité**, des légumes et des fruits frais, ainsi que de la viande et des œufs. Toute l'année **des aliments bruts** seront proposés en vente à **la ferme ou en livraison, en marché, en restauration collective ou commerciale**. Un **tarif social** sera également proposé.

L'équipement a ainsi pour objectifs de :

- Produire **une nourriture de qualité, locale et biologique** accessible à tous
- Créer des **emplois locaux**
- Développer un **lieu ressource dans le quartier accessible à tous**

Quand : Projet débuté depuis 2022, les premières ventes auront lieu en 2026, avec un développement progressif des activités les années suivantes jusqu'en 2030.

Avec qui : ANRU, Préfecture, Banque des Territoires, ARS, Valorizons 53, entreprises,

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Créer un circuit de découverte de la ville, qui relie les quartiers

Aujourd'hui, la découverte touristique de la ville est **partielle et fragmentée** avec une prédominance au centre-ville. Un travail de la Ville de Laval est prévu pour :

- Identifier les points d'intérêt dans toute la ville et dans chaque quartier,
- Avoir une approche qui concilie les singularités historiques, patrimoniales, architecturales et naturelles.

Le travail sur la valorisation de la rivière, ses affluents, les plans d'eau (plan-guide) et celui réalisé par l'équipe patrimoine ainsi que les visites proposées par l'office de tourisme et le CIN, sont **le point de départ de la création d'une offre nouvelle**. Il faudra veiller à construire les parcours pour qu'ils parlent aux habitants comme aux visiteurs.

Quand : Élaboration du circuit courant 2026

Avec qui : CAUE, LMA, Laval Virtual, SAHM, JAVO, MNE, FFRP, Les amis du vieux Laval, Patrimoine en partage et les instances participatives de la ville (Conseils des Jeunes, des Sages et des enfants)

EN BREF

LES CITOYENS ET LA VILLE PARTAGENT LES CONSTATS ET ENJEUX SUIVANTS:

Que la propreté et la beauté de la ville jouent un rôle central pour le sentiment de bien-être au quotidien des habitants.

Les lieux de convivialité, d'entraide et de solidarités doivent être développés pour mieux vivre ensemble.

Enfin, institutions doivent construire leurs politiques avec les habitants, avec les « discrets » pour mieux faire ensemble.

LES OBJECTIFS À POURSUIVRE ENSEMBLE :

- Améliorer le respect et l'appropriation de l'espace public et rendre le cadre de vie des quartiers plus végétal [...] pour favoriser les rencontres et le lien entre les habitants
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges, et faciliter l'entraide et le vivre-ensemble entre les habitants
- Avoir des quartiers conviviaux et égaux entre eux, tant au niveau des moyens que des infrastructures, avec pour objectif final, le bien-être des populations

La ville de Laval s'engage à répondre aux enjeux soulevés par la Convention citoyenne en...

3 ACTIONS STRUCTURANTES :

1. Travailler à l'obtention du label « Eco-propre » (5 étoiles), avec la définition de jalons intermédiaires
2. Renforcer les démarches participatives et les projets participatifs
3. Réorienter et adapter le programme d'animation et les activités à destination de la jeunesse

3 PROJETS EMBLÉMATIQUES :

1. Déploiement et mise en oeuvre du Plan bancs
2. Papot'bus
3. Ferme urbaine à Saint Nicolas comme pôle d'activité et de vente nourricier en cœur de quartier

3 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. Faire de Laval un « Territoire Fraternel »
2. Parcours street-art d'embellissement
3. Créer un circuit de découverte de la ville, qui relie les quartiers

Lors de la séance de reddition des comptes, le samedi 18 janvier 2025, les conventionnés présents ont insisté sur certains points de vigilance pour la mise en oeuvre des actions de cette ambition :

- renforcer la communication de proximité, en collaboration avec les habitants et notamment les jeunes

- s'assurer d'adapter les réponses et les actions aux besoins spécifiques des différents quartiers et du centre-ville de Laval tout en intégrant davantage les enjeux autour de l'accessibilité pour toutes et tous

- sensibiliser la population à la végétalisation et aux gestions de propreté urbaines dès le plus jeune âge et renforcer les dispositifs de passage à l'action comme « jouons collectif »

AMBITION 3

**UNE VILLE
PLUS
JUSTE ET
ÉQUITABLE**



LAVAL, UNE VILLE ENCOURAGEANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR PERMETTRE À CHACUN DE CHOISIR SA VIE

La ville de Laval s'est fixé le cap de « faire plus pour ceux qui ont moins ». Cette boussole a pour ambition d'assurer les sécurités essentielles qui permettent à chacun de choisir sa vie. La solidarité est un enjeu essentiel du territoire puisque dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, il a été constaté à Laval un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne nationale. Cela représente ainsi un public conséquent touché par le non-recours aux droits. C'est pourquoi la Ville de Laval et le CCAS, en collaboration avec les partenaires, développent des actions pour lutter contre les fragilités sociales.

La Ville souhaite offrir à chacune et chacun les conditions pour favoriser l'égalité des chances et permettre un meilleur accès au logement, aux services et dispositifs visant à réduire les facteurs d'inégalités, qu'ils soient liés à l'âge, la situation familiale, l'origine sociale, le quartier de résidence, le degré d'autonomie ou le handicap.

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET LA MIXITÉ SOCIALE POUR OFFRIR DES CONDITIONS DE VIE MEILLEURES

Dans le Manifeste pour les quartiers populaires, les membres de la Convention ont exprimé des constats et des enjeux que la Ville partage :

- Le constat d'une sur-représentation de personnes vulnérables dans les quartiers populaires (parents isolés, personnes âgées, personnes en situation de handicap, en situation de dépendance) et d'une insuffisance de services de proximité (services publics, santé et commerces, transports) et d'activités pour les jeunes.
- L'enjeu de faire davantage pour les quartiers populaires, que pour les autres quartiers, dans une approche d'équité compte tenu des difficultés et fragilités, et d'avoir une attention particulière pour les personnes les plus fragiles.
- La nécessité de faciliter l'accès aux droits en améliorant la communication, la prévention et l'organisation des services, notamment avec les partenaires.
- Le besoin de développer l'emploi dans les quartiers populaires pour permettre à chacun d'y construire sa vie.

LA VILLE DE LAVAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA CONVENTION CITOYENNE À TRAVERS

LES 3 OBJECTIFS SUIVANTS

#1 OBJECTIF

« Favoriser l'égalité des chances et donner à chacun les moyens de choisir sa vie »

ACTION STRUCTURANTE

Poursuivre le travail engagé avec les bailleurs et promoteurs concernant leur stratégie pour faciliter l'accession sociale

La Ville Laval, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les promoteurs, cherche à **développer sur son territoire une offre de logements** en accession sociale à la propriété ou accession aidée, et particulièrement de type Prêt Social Location Accession ou Bail Réel Solidaire, avec des opérations déjà existantes sur le territoire. La Ville de Laval dialogue également avec **les bailleurs sociaux sur leur stratégie patrimoniale et de vente pour les locataires** (ex. logements individuels ou petits collectifs).

La Ville de Laval a enfin engagé une réflexion avec Laval Agglomération pour la mise en place d'**aides à l'accession dans le parc privé** notamment primo-accédants.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Laval Agglo, Meduane Habitat, Mayenne Habitat, Procivis, Coop Logis, autres promoteurs

PROJET EMBLÉMATIQUE

Lutter contre la précarité alimentaire pour engager à terme une expérimentation «Territoire Zéro Faim»

La proposition de loi, portée par le député de la circonscription de la Ville de Laval « Face à la précarité alimentaire, des Territoires Zéro Faim » vise à créer **un cadre réglementaire** permettant une TVA à 0 % sur l'achat de denrées par les associations et d'expérimenter des « Territoires Zéro Faim ». Dans l'attente de son adoption la Ville s'est **engagée et renforcera ses actions locales** pour répondre au défi de la précarité alimentaire :

- Cantine à 1 € dans les écoles pour les plus défavorisés
- Chèques alimentaires organisés par le CCAS
- Épicerie solidaire
- Projet de tarification sociale des ventes de la production de la Ferme urbaine
- Projet de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à l'alimentation saine dans les écoles
- Réflexion pour un point de distribution d'une AMAP à l'espace seniors
- Fonds de mise en œuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable et des projets locaux pour la transition alimentaire

Quand : Engagement de nouveaux projets en 2025 et 2026 et candidature au «Territoire Zéro Faim» quand la loi le permettra.

Avec qui : CCAS, Ferme urbaine, Laval Agglo, parlementaires de la Mayenne

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Développement de l'entreprise à but d'emploi Valorisons 53 pour atteindre 80 salariés en insertion

En juillet 2023, le territoire Grand Saint-Nicolas à Laval a été habilité **Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée**, avec la création de l'Entreprise à But d'Emploi VALORISONS 53 le 1er janvier 2024. Elle emploie actuellement **30 personnes qui sont réparties sur plusieurs activités** : cuisine, couture, surcyclage du bois, nettoyage de véhicules, entretien des composteurs collectifs.

Les embauches sont non sélectives et **les postes sont définis à partir des compétences des personnes**. Les contrats sont des CDI à temps choisi et visent à l'insertion par l'emploi d'habitants.

À horizon 2026, la Ville de Laval a pour ambition de proposer des emplois à **80 personnes habitant sur le quartier de Saint-Nicolas**.

Quand : Poursuite du développement à horizon 2026

Avec qui : Acteurs de l'emploi, entreprises du territoire, etc.

#2 OBJECTIF

« Faciliter l'accès aux droits : communiquer sur les aides, accompagner les démarches administratives, accompagner les publics précaires, sensibiliser les professionnels »

ACTION STRUCTURANTE

Orienter les Maisons de quartiers en vrais centres sociaux ET devenir un guichet unique regroupant l'ensemble partenaires

Les centres sociaux sont **des structures de proximité** qui créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent **des mobilisations** et **des projets d'habitant.e.s**, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils sont portés par les habitant.es.

Les Maisons de quartier peuvent aussi être des guichets uniques.

La Ville de Laval, accompagnée par la **Fédération des centres sociaux**, a pour ambition de faire évoluer les structures des Maisons de quartier pour les orienter vers des **centres sociaux**, avec une première phase d'expérimentation.

Quand : 1ère phase d'expérimentation en 2025, et poursuite et développement les années suivantes

Avec qui : Les services de la Ville, de l'Agglomération, CAF, Conseil départemental

PROJET EMBLÉMATIQUE

Candidater à nouveau au dispositif Territoire Zéro Non-Recours

Le non-recours est un **phénomène massif** en France. Le CESE définit la notion de non-recours comme la situation d'une personne qui ne perçoit pas ou une partie des prestations auxquelles elle est pourtant éligible.

Le **dispositif Territoire Zéro Non Recours** permet d'accompagner un ensemble des projets visant à **développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits** : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics.

Après une première candidature non concluante, la Ville de Laval prévoit **de re-candidater au prochain appel à projet de l'État**, avec pour objectif de faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi de limiter le non-recours.

Quand : En fonction des dates de l'appel à projet de l'État

Avec qui : État, Conseil départemental, CAF, CPAM, MSA ; CCAS, Laval-Agglomération, bailleurs sociaux, SIAO, associations.

#3 OBJECTIF

« Assurer une réelle mixité sociale et accueillir des habitants d'origines et d'appartenances sociales diverses »

ACTION STRUCTURANTE

Engager un nouveau Plan Local de l'Habitat 2026-2031 ambitieux répondant aux problématiques de mixité sociale

Le futur PLH de Laval Agglomération a pour ambition de **définir des objectifs de production de logements** en veillant notamment à adapter l'offre de logements au vieillissement de la population, à l'accueil des familles et enfin **assurer une réelle mixité sociale** dans l'Agglomération et la Ville de Laval.

Un diagnostic territorial est engagé pour **analyser la situation existante** et identifier les besoins spécifiques en matière de logements notamment sociaux.

En parallèle, la Ville de Laval actionne avec ses partenaires un **ensemble de leviers** pour améliorer la mixité sociale : réhabilitation du parc HLM dans les quartiers prioritaires et en dehors, travail sur les **attributions et la gestion de la demande**, une stratégie d'offre de logements diversifiée et équilibrée entre les territoires, qualité des espaces publics et **amélioration de l'image des quartiers**.

Quand : Élaboration du PLH depuis fin 2024 pour une adoption mi-2026

Avec qui : Laval Agglo, les bailleurs sociaux, Action logement, les promoteurs privés

PROJET EMBLÉMATIQUE

Créer un Eco-quartier à Saint-Nicolas avec de logements intermédiaires

Dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et architecturale du quartier de Saint-Nicolas, la Ville de Laval va engager un **projet d'éco-quartier à l'arrière du Palindrome** dans le prolongement de la rue Victor.

Ce projet visera à la **création de logements intermédiaires et d'aménagements des espaces** dans le respect du référentiel des éco-quartiers et de ses quatre dimensions : une démarche de concertation, un cadre de vie qualitatif, un urbanisme fonctionnel et des mobilités durables, un quartier respectueux de l'environnement et préservé.

Les aménagements permettront également **d'améliorer les circulations dans le quartier** et la requalification des espaces encore en friche.

Quand : Études en 2025, lancement des travaux 2026-2027, livraison 2028-2030

Avec qui : Bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs

EN BREF

LES CITOYENS ET LA VILLE PARTAGENT LES CONSTATS ET ENJEUX SUIVANTS :

Que chaque citoyen doit pouvoir vivre dignement, avec un enjeu de faire davantage pour les quartiers populaires, dans une approche d'équité compte tenu des difficultés et fragilités qui y existent.

La nécessité de faciliter l'accès aux droits en améliorant la communication, la prévention et l'organisation des services, notamment avec les partenaires.

Le besoin de développer l'emploi dans les quartiers populaires pour permettre à chacun d'y construire sa vie.

LES OBJECTIFS À POURSUIVRE ENSEMBLE :

- Favoriser l'égalité des chances et donner à chacun les moyens de choisir sa vie (moyens financiers et moyens humains)
- Faciliter l'accès aux droits : communiquer sur les aides, accompagner les démarches administratives, accompagner les publics précaires, sensibiliser les professionnels
- Assurer une réelle mixité sociale et accueillir des habitants d'origines et d'appartenances sociales diverses

La ville de Laval s'engage à répondre aux enjeux soulevés par la Convention citoyenne en...

3 ACTIONS STRUCTURANTES :

1. Poursuivre le travail engagé avec les bailleurs concernant leur stratégie pour faciliter l'accession sociale
2. Orienter les Maisons de quartiers en vrai centres sociaux ET devenir un guichet unique regroupant l'ensemble partenaires (Conseil départemental, CAF, CCAS, etc.)
3. Engager un nouveau Plan Local de l'Habitat 2026-2031 ambitieux répondant aux problématiques de mixité sociale

3 ACTIONS EMBLÉMATIQUES :

1. Lutter contre la précarité alimentaire pour engager à terme une expérimentation « Territoire Zéro Faim »
2. Candidater à nouveau au dispositif Territoire Zéro Non-Recours
3. Créer un Eco-quartier à Saint Nicolas avec de logements intermédiaires

1 ACTION COMPLÉMENTAIRE :

1. Développement de l'entreprise à but d'emploi Valorizon 53

Lors de la séance de reddition des comptes, le samedi 18 janvier 2025, les conventionnés présents ont insisté sur certains points de vigilance pour la mise en œuvre des actions de cette ambition :

- D'une manière générale, il est nécessaire de renforcer la communication sur ce qui existe en termes d'accès aux droits et les espaces d'accueils tels que France Service

- Favoriser la participation des habitants via les Maisons de Quartier (mettre en place des boîtes à idées par exemple).

- Sensibiliser aux enjeux d'alimentation en s'appuyant sur des dispositifs d'aller-vers en créant des actions en lien avec les diversités culturelles des habitants.

AMBITION 4

**UNE VILLE PLUS
PROCHE ET
PLUS
DÉMOCRATIQUE**



LAVAL, UNE VILLE QUI SE DÉVELOPPE AVEC ET POUR SES HABITANTS

Laval s'engage pour permettre à ses habitants de se déplacer au sein de l'ensemble de l'agglomération. Par le réseau des transports urbains lavallois, la mise en place de voies cyclables ou le développement de nouvelles mobilités douces comme les trottinettes électriques, Laval souhaite offrir une large offre de déplacements à ses habitants.

La communication institutionnelle de la ville de Laval offre à chaque habitant la possibilité de découvrir les événements du territoire et les informations essentielles concernant les services municipaux du quotidien.

La ville de Laval, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires, a engagé un ambitieux programme de renouvellement urbain dans le Grand Saint Nicolas avec pour objectifs de redonner une vraie qualité de vivre aux habitants par la rénovation des logements, la création de nouveaux espaces et équipements publics de qualité, et l'intégration des enjeux de transition environnementale.

Pour répondre aux demandes du quotidien de ses citoyens, la ville s'est dotée d'un service de réponse de proximité : Laval Direct Proximité.

PLUS DE PROXIMITÉ POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES AUX BESOINS DES HABITANTS

Dans le Manifeste pour les quartiers populaires, les membres de la Convention ont exprimé des constats et des enjeux que la Ville partage :

- Le besoin de mieux faire connaître les nombreux dispositifs développés par les pouvoirs publics (renouvellement urbain, centres sociaux, accès à l'emploi, etc.) ou par des associations (lieux de parole autour des violences intra-familiales, vivre ensemble, etc.).
- L'importance des mobilités et des transports en commun pour permettre de circuler entre les quartiers et pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.
- L'enjeu de développer les services de proximité dans les quartiers populaires, dont dépend la qualité de vie, en particulier l'accès à des commerces.

LA VILLE DE LAVAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA CONVENTION CITOYENNE À TRAVERS
LES 3 OBJECTIFS SUIVANTS

#1 OBJECTIF

« Disposer d'institutions plus proches de leurs destinataires »

ACTION STRUCTURANTE

Améliorer le travail d'information et de communication sur l'ensemble des actions proposées à l'échelle de la Ville

La Ville de Laval partage l'enjeu de **renforcer le lien entre la collectivité et l'habitant.es** en diffusant au plus près de l'institution.

Pour améliorer la communication auprès des habitants et usages, **quatre actions** seront mises en oeuvre :

1/ **réaliser un audit** auprès de l'ensemble des services de la ville pour prioriser les sujets sur lesquels il faut communiquer ;

2/ **Préparer et adapter** le site internet et les réseaux sociaux ;

3/ **Lancer une nouvelle rubrique** dédiée aux habitants dans le journal de la ville ;

4) **Mener une réflexion et l'évolution de l'information** des maisons de quartier (newsletter, plaquette de présentation)

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Laval Agglo, CCAS

PROJET EMBLÉMATIQUE

Création d'un livret d'accueil du nouvel habitant

Dans l'optique d'offrir un **meilleur accueil aux nouveaux habitants** de la ville de Laval, un livret d'accueil va être élaboré. Sa conception et mise en oeuvre seront réalisées en deux temps :

1/ Création par quartier d'une **plaquette de présentation** (histoire, services, accès aux droits, démarches,...)

2/ Refonte ou élargissement de la **logique d'une offre de bienvenue** spéciale famille comprenant un document papier

L'élaboration du contenu d'information nécessaire sera alimentée par l'ensemble des services de la Ville, pour le qualité et de la pertinence des informations à intégrer dans ce livret.

Quand : 2025

Avec qui : Laval Agglo, la Poste

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Décliner le savoir-faire «Laval Direct Proximité» dans les différents lieux d'accueil du public

Le savoir-faire de LDP s'appuie sur une méthodologie, à savoir un **processus en plusieurs étapes et une procédure** : outil d'enregistrement des requêtes (formulaire de saisie), suivi des demandes, traçabilité et réponse à l'utilisateur.

LDP a vocation à être une des **portes d'entrée** pour les signalements des habitants : une écoute des administrés par rapport à leur demande d'interventions de proximité, un suivi de leur demande par transfert du signalement au service concerné et l'apport d'une réponse à chaque requête, qu'elle soit positive ou négative. Le service intervenant sur le terrain **communiqué de son côté les actions réalisées à LDP.**

La Ville de Laval engage désormais une réflexion pour **décliner le savoir-faire «Laval Direct Proximité»** dans les différents lieux d'accueil du public et améliorer l'information aux usagers : Hôtel de Ville, Centre Administratif Municipal, Maisons de Quartiers, etc.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : Interne

#2 OBJECTIF

« Assurer la libre circulation pour tous dans et hors du quartier, en toute sécurité... aujourd'hui mais aussi demain »

ACTION STRUCTURANTE

Garantir un service de transport en commun de qualité

Le nouveau réseau de transport en septembre 2023 a permis **l'amélioration des fréquences sur la quasi-intégralité des lignes du réseau** avec des horaires élargies et de nouveaux services (ex : NocTUL, ligne K desservant de zones d'activités à des horaires de travail)

Les évolutions du réseau en septembre 2024 ont complété l'offre avec notamment la **mise en place de ligne L** [de Tassinny (Grenoux) à la Cité administrative en passant par le Gué d'Orger], une meilleure desserte de l'arrêt Victoria (Grenoux)....

Lors des importantes difficultés de gestion de la part du délégataire (RATP) entre septembre et novembre 2023, la Ville de Laval et Laval Agglomération se sont fortement impliquées pour **aider le délégataire à trouver des solutions** et s'assurer de la qualité de service pour les habitants du territoire.

A partir de 2025, de **nouvelles adaptations et améliorations du réseau sont à prévues**, accompagnées d'une **analyse des optimisations** possibles pour fluidifier le réseau.

Quand : Tout au long de la délégation de service public jusqu'en 2030 et des nouvelles adaptations en 2025/2026

Avec qui : Laval Agglo, RATP, Région

PROJET EMBLÉMATIQUE

Amélioration de la tarification solidaire sur l'ensemble des mobilités (vélo, transport en commun et trottinettes)

La Ville de Laval a déjà mis en place une **tarification solidaire pour le service de trottinettes en libre-service BIRD** et une tarification solidaire existe également pour le service de **transport en commune TUL.**

En complément, en 2025, une étude va être engagée sur l'amélioration de la tarification des titres de transport TUL. Une réflexion est également en cours pour une **tarification sociale avec une prise en charge par le CCAS à hauteur de 50%** du coût de l'abonnement annuel des enfants scolarisés.

Une expérimentation va être aussi demandée par la Ville de Laval à Laval Agglomération pour permettre la **gratuité des transports TUL les mercredis** pour les enfants/jeunes.

Quand : 2025 pour l'étude sur l'amélioration de tarification solidaire TUL et la réflexion sur la prise en charge par le CCAS des abonnements des scolaires. 2026 pour l'expérimentation de la gratuité des TUL les mercredis pour les enfants/jeunes.

Avec qui : Laval Agglo, TUL, BIRD, CCAS

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Poursuite du plan vélo et du développement des zones 30

Afin de favoriser les mobilités actives, et particulièrement le vélo, la Ville de Laval développe une **diversité d'aménagement cyclables** : pistes cyclables, les voies vertes (avenue de Chanzy – 2024), les bandes cyclables, le 1er chaussidou (rue du pontceau – 2024), les contre-sens cyclables.

À ce titre, la ville de Laval s'est dotée d'un **plan vélo pour agir en faveur du développement de l'usage du cycle**, avec une stratégie sur plusieurs dimensions :

1/ Créer des axes Nord-Sud, Est-Ouest et des liaisons entre pôle de mobilité (Hôpital, centre-ville, gare, cité administrative, Plaine d'aventure)

2/ Accélération et extension des zones 30 d'ici fin 2025 : Quartier Avesnière / Gué d'Orger, centre-ville rive gauche, Tertre, Thévalles, quartier Pommeraies, Pillerie et Fourches

3/ Déploiement de mobilier urbain : abris vélo écoles, arceaux vélo, etc.

Quand : Poursuite du déploiement en 2025 et années suivantes

Avec qui : Laval Agglo, associations d'usagers cycles

#3 OBJECTIF

« Revoir l'urbanisme des quartiers et favoriser leur mixité fonctionnelle, notamment commerciale, pour mieux répondre aux besoins des habitants »

ACTION STRUCTURANTE

Poursuivre la mise en œuvre du Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Nicolas et des aménagements publics

La Ville de Laval et Laval Agglomération portent un ambitieux projet de **renouvellement urbain sur l'ensemble du Grand Saint-Nicolas** depuis 2020, avec plus de 85 M€ investis sur l'ensemble de programme par tous les partenaires, dont 20 M€ par l'État.

Ce projet a pour objectif de **redonner une vraie qualité de vivre aux habitants** par la rénovation des logements (près de 1500 logements rénovés), la création de **nouveaux espaces et équipements publics de qualité**, l'intégration des enjeux de transition environnementale et écologique.

D'ici fin 2028, de nombreux projets publics, au-delà de la rénovation des logements, sont encore à mettre en œuvre : la requalification du parvis de l'école Jules Verne, la rénovation du parvis de la Plaine d'Aventure, la rénovation de la maison de quartier Kellerman, etc.

Quand : Phasage du Programme de renouvellement urbain jusqu'en 2028

Avec qui : Laval Agglo, État, DDT, ANRU bailleurs sociaux (Méduane Habitat, Mayenne Habitat), Action logement

PROJET EMBLÉMATIQUE

Requalification du centre commercial Murat et des espaces extérieurs

La Ville de Laval, en collaboration avec Meduane et LMA, a pour projet d'une **requalification du centre commercial Murat et ses espaces extérieurs**.

Le projet a pour objectifs de : **recréer des flux** traversant du centre Murat depuis une place et un parvis aménagé sur le boulevard Murat et la rue Oudinot, d'**aménager des lieux conviviaux végétalisés** dans et autour du centre Murat, de redynamiser l'attractivité commerciale en attirant de nouvelles activités, de contribuer à une **meilleure visibilité du marché du Murat**.

Les aménagements extérieurs se feront en coordination avec la rénovation des logements et des façades portée par le bailleur social.

Quand : Aménagements transitoires (végétalisation, visibilité du marché) à partir de 2025/2026 et rénovation des logements et des espaces extérieurs en 2027.

Avec qui : LMA, Meduane, copropriétaires

EN BREF

LES CITOYENS ET LA VILLE PENSENT PARTAGENT LES CONSTATS ET ENJEUX SUIVANTS :

Que chaque citoyen et surtout les nouveaux arrivants doivent bénéficier d'une visibilité sur l'action de la ville et la vie de leur quartier.

Que quel que soit le service municipal consulté, chaque citoyen doit recevoir un niveau de réponse satisfaisant.

Que les habitants des quartiers populaires doivent être rapprochés des services par les mobilités et des services de proximité doivent intégrer ces quartiers.

LES OBJECTIFS À POURUIVRE ENSEMBLE :

- Disposer d'institutions plus proches de leurs destinataires
- Assurer la libre circulation pour tous dans et hors du quartier, en toute sécurité... aujourd'hui mais aussi demain
- Revoir l'urbanisme des quartiers et favoriser leur mixité fonctionnelle, notamment commerciale, pour mieux répondre aux besoins des habitants

La ville de Laval s'engage à répondre aux enjeux soulevés par la Convention citoyenne en...

3 ACTIONS STRUCTURANTES :

1. Poursuivre le travail d'information et de communication (site internet, RS, etc.) sur l'ensemble des actions proposées à l'échelle de la ville
2. Garantir un service de transport en commun de qualité
3. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Nicolas et des aménagements publics

3 ACTIONS EMBLÉMATIQUES :

1. Création d'un livret d'accueil du nouvel habitant
2. Renforcement de la tarification solidaire (vélo, transport en commun et trottinettes) + transports publics gratuits les mercredis pour les enfants/jeunes
3. Requalification du centre Murat

2 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. Poursuite du plan vélo et du développement des zones 30
2. Décliner le savoir-faire «Laval Direct Proximité» dans les différents lieux d'accueil du public

Lors de la séance de reddition des comptes, le samedi 18 janvier 2025, les conventionnés présents ont insisté sur certains points de vigilance pour la mise en œuvre des actions de cette ambition :

- Incarner, quand c'est possible, les actions de la ville pour renforcer sa relation aux habitants (actions conjointes avec LDP, Parlons Quartier, etc.)

- Garantir un développement équilibré et sécurisé des modes de déplacements à l'échelle de la ville (tant les au niveau des quartiers que du centre-ville)

- Intégrer les habitants dans le fonctionnement des infrastructures en partant des leurs usages (par exemple les horaires d'ouverture)

AMBITION 5

**UNE VILLE
PLUS SÛRE
ET PLUS
TRANQUILLE**



LAVAL, UNE VILLE SOUCIEUSE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ DE SES HABITANTS

La ville de Laval dispose d'une police municipale dont les missions sont d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, en complément et en partenariat avec les missions de la police nationale.

La vocation du service de police municipale à Laval est d'agir en proximité, auprès des habitants, pour accroître le sentiment de sécurité et répondre à leurs préoccupations en matière de prévention et de lutte contre les incivilités. La sécurité constitue un enjeu transversal de l'action publique, au travers de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la ville de Laval, la Préfecture et la Procureure de la République sont engagées dans un travail partenarial structurant avec les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés (Préfecture, Police nationale, Justice, Conseil départemental, bailleurs sociaux, éducation nationale, transports, associations de médiation, de lutte contre les violences intra-familiales, etc.). Ainsi, à Laval, ce sont près d'une trentaine de partenaires qui travaillent aux côtés de la Ville sur ces sujets de prévention de la délinquance et de sécurité.

Nos objectifs partagés sont :

- accroître la tranquillité publique
- favoriser l'accompagnement des personnes vulnérables et notamment les victimes des violences intra-familiales
- prévenir la délinquance par le biais de l'éducation, la parentalité et la citoyenneté
- suivre les situations individuelles, notamment les jeunes, en impliquant tous les partenaires concernés pour la résolution des difficultés

PLUS DE DIALOGUE ET PLUS DE PROXIMITÉ POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

Dans le Manifeste pour les quartiers populaires, les membres de la Convention ont exprimé des constats et des enjeux que la Ville partage :

- Le constat que le sentiment d'insécurité ne favorise pas l'appropriation de l'espace public par les habitants en raison des incivilités (trafics, bruit, rodéos, etc.) qui nuisent au cadre de vie des habitants.
- Le besoin d'une présence policière de proximité et de médiateurs sociaux plus importante.
- L'enjeu de recréer un lien de confiance avec les autres et de permettre à chacun de stationner, circuler, échanger, discuter, créer, jouer, etc. au sein du quartier en toute sécurité.

LA VILLE DE LAVAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOULEVÉS PAR LA CONVENTION CITOYENNE À TRAVERS

LES 2 OBJECTIFS SUIVANTS

#1 OBJECTIF

« Lutter collectivement contre la violence et les incivilités pour améliorer la tranquillité publique, en impliquant, responsabilisant et encourageant l'ensemble des citoyens »

ACTION STRUCTURANTE

Développer et adapter la médiation sociale dans l'espace public

La Ville de Laval déploie aujourd'hui des **actions de médiation sociale** dans l'espace par l'intervention du GLEAM à travers une convention.

La présence des médiateurs sociaux est organisée de manière **hebdomadaire** sur des lieux et créneaux définis afin de **répondre au mieux aux besoins**, ex : mercredi après-midi (centre-ville, gare) ; mercredi après-midi et vendredi après-midi (Fourches et Grand St Nicolas), vendredi soir (cœur de ville), etc. En fonction d'événement (ex : fête de la musique) ou d'une actualité difficile sur les quartiers **ces créneaux/lieux sont adaptés**.

Le GLEAM intervient également pour le compte de Mayenne Habitat grâce à une exonération de taxe foncière par la Ville et de la RATP. En 2024, la Ville de Laval a **accrue les heures de médiation** du GLEAM et étendues les missions étendues aux quartiers Dacterie et Lépine.

Une réflexion est en cours pour **adapter la médiation sociale** et la **développer selon les besoins identifiés**.

Quand : 2025 et les années suivantes

Avec qui : GLEAM, Mayenne Habitat, RATP

PROJET EMBLÉMATIQUE

Mise en place d'une mutualisation pour la médiation de nuit avec les deux bailleurs sociaux

La Ville de Laval travaille actuellement à la **création d'un groupement d'intérêt public** entre Mayenne Habitat et Méduane Habitat permettant de **mettre en œuvre des missions d'intérêt général de médiation de nuit** sur le parc des deux bailleurs sociaux.

Cette démarche collective **est inscrite dans le programme d'action 2025 – 2030** des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers de la politique de la ville.

Quand : A partir de 2026

Avec qui : Mayenne Habitat, Méduane Habitat, Préfecture, Laval Agglo

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Construire un partenariat avec l'association Graines de France ou démarche équivalente pour rapprocher la police des citoyens

L'association Graines de France intervient partout en France, afin de **faire dialoguer et mettre en relation des personnes et des institutions**, pour répondre aux problématiques qui se posent **au sein des quartiers populaires** en particulier la question des discriminations, l'empowerment et la relation Police-population.

La Ville de Laval s'engage à **étudier les modalités de partenariat avec l'association Graines de France**, ou structure équivalente pour le rapprochement de la police avec les citoyens.

La Ville de Laval développe par ailleurs **une police de proximité au plus près des citoyens**, notamment par la mise en place d'un camion mobile de la police municipale en 2024 et des interventions de sensibilisation dans les écoles qui le souhaitent.

Quand: Expérimentation d'un partenariat avec une association (ex. Graines de France) en 2026

Avec qui : Police Municipale, Police Nationale, associations partenaires

#2 OBJECTIF

« Plus de présence policière de proximité (police municipale) dans les quartiers »

ACTION STRUCTURANTE

Poursuivre le développement du CLSPD et pérenniser le poste de coordinatrice

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue un dispositif de partenariat local **entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance** : la Ville de Laval, la Procureure de la République, la Préfecture, la Police Nationale, Conseil départemental.

Il a pour mission la centralisation des informations relatives aux **problématiques liées à la tranquillité publique et à la délinquance** et la mise en place d'**actions concrètes et conjointes** pour y remédier.

Relancé en 2022 et renforcé fin 2023 grâce à l'arrivée d'une coordinatrice, la Ville de Laval vise le développement du CLSPD et notamment la pérennisation du poste cofinancé de coordinatrice.

Par ailleurs, une renégociation de la convention entre la Police Nationale et la Police Municipale est prévue pour développer les actions conjointes et la présence sur la voie publique.

Quand : 2025 et années suivantes

Avec qui : Procureure de la République, la Préfecture, la Police Nationale, Conseil départemental

PROJET EMBLÉMATIQUE

Mise en œuvre de la Convention « rappels à l'ordre »

La Ville de Laval a actualisé la convention pour **la mise en œuvre du rappel à l'ordre actualisée et la co-signé** fin septembre 2024 avec la Procureur de la République.

Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire, suite à convocation d'auteurs d'incivilités, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance.

Travail en cours sur **l'articulation des différents dispositifs existants dans le cadre du CLSPD** (groupe de suivi des situations individuelles, rappel à l'ordre et conseil pour les droits et devoirs des familles).

Quand : Application courant 2025 en fonction des orientations réalisées par les partenaires du CLSPD.

Avec qui : Tribunal Judiciaire de Laval

EN BREF

LES CITOYENS ET LA VILLE PENSENT PARTAGENT LES CONSTATS ET ENJEUX SUIVANTS :

Que la lutte que l'insécurité doit être collective.

Que la proximité est l'une des sources de résolution de l'incivilité.

Enfin, le rapprochement entre la police et la population est essentiel pour nouer une relation de confiance et de sérénité afin de pacifier davantage la ville.

LES OBJECTIFS À POURSUIVRE ENSEMBLE :

- Lutter collectivement contre la violence et les incivilités pour améliorer la tranquillité publique, en impliquant, responsabilisant et encourageant l'ensemble des citoyens
- Plus de présence policière de proximité (police municipale) dans les quartiers

La ville de Laval s'engage à répondre aux enjeux soulevés par la Convention citoyenne en...

2 ACTIONS STRUCTURANTES :

1. Développer et adapter la médiation sociale dans l'espace public
2. Poursuivre le développement du CLSPD et pérennisation du poste de coordinatrice

2 ACTIONS EMBLÉMATIQUES :

1. Mise en place d'une mutualisation de la médiation de soirée/nuit, avec les deux bailleurs sociaux
2. Mise en œuvre Convention rappels à l'ordre

1 ACTION COMPLÉMENTAIRE :

1. Construire un partenariat avec l'association Graines de France

Lors de la séance de reddition des comptes, le samedi 18 janvier 2025, les conventionnés présents ont insisté sur certains points de vigilance pour la mise en œuvre des actions de cette ambition :

- Renforcer et poursuivre les actions de médiation vers les plus jeunes.

- Communiquer davantage sur le CLSPD et les actions de proximité de la police municipale afin de garantir une meilleure visibilité de ce qui est fait et peut être fait.

CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES

Des parties prenantes engagées

La Ville de Laval remercie chaleureusement l'ensemble des institutions ayant accepté de s'associer à la démarche en tant que parties prenantes à la Convention citoyenne : les services de l'Etat dans leurs prérogatives respectives propres, le Conseil Départemental de la Mayenne, la Caisse d'Allocations familiales 53, Mayenne Habitat et Méduane Habitat

Le rôle des parties prenantes dans la démarche reposait sur trois piliers :

- 1- la participation en tant qu'expert potentiel auprès des conventionnés.
- 2- la participation à la restitution des travaux de la Convention.
- 3- la participation aux instances de suivi post-Convention telles qu'elles pourront être souhaitées par les conventionnés.

Les parties prenantes ont notamment été présentes à deux moments clés de la Convention citoyenne, à savoir la restitution du Manifeste de la Convention le 9 juillet 2024, d'une part, et la restitution des engagements de la Ville auprès des conventionnés le 18 janvier 2025.

Dans la continuité de l'approche partenariale qui a guidé la démarche depuis le début, certaines parties prenantes ont également apporté une contribution présentant les actions et dispositifs, relevant de leurs compétences et répondant à des attentes exprimées par la Convention.

CONTRIBUTION DE L'ARS PAYS DE LA LOIRE



Thématiques	Propositions du Manifeste	La Stratégie de l'ARS s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé des Pays de La Loire arrêté le 26 octobre 2023. Eléments de réponse aux Interrogations soulevées par les conventionnés :																		
Thématique accès à la santé	<p>Garantir l'accès aux urgences pour tous, 24h/24 et 7j/7.</p> <p>Une prise de conscience de la pénurie des professionnels de santé et attirer davantage de professionnels de santé par une politique volontariste.</p> <p>Créer des maisons de santé dans les quartiers populaires, rassemblant tous les professionnels de spécialités différentes.</p>	<p>L'ambition en Mayenne est d'assurer un accès aux 3 services d'urgences du territoire 24h/24 et 7j/7 et dans un contexte de tensions sur les ressources humaines médicales, les établissements s'organisent et s'adaptent pour garantir une réponse à l'urgence sur le territoire Mayennais.</p> <p>En permanence, un avis médical peut être pris en composant le 15 pour toute urgence vitale ou situation de doute sur la gravité de la situation. Pour tous les cas qui ne relèvent pas de l'urgence vitale, le premier réflexe est de contacter son médecin traitant. En son absence, ou si celui-ci est indisponible, il est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De se rendre au service de soins non programmés à la Polyclinique du Maine (8h/20h du lundi au samedi) - De contacter la régulation de médecine générale en composant le 116-117, permettant de bénéficier d'un avis médical, d'une prescription, où le cas échéant de la programmation d'une consultation sous 48 heures. <p>S'agissant des urgences dentaires, il est possible de contacter le centre de soins dentaire de Château Gontier ou le 116-117 le dimanche matin pour joindre un chirurgien-dentiste de garde.</p> <p>Afin de mobiliser les leviers locaux de l'attractivité et de la fidélisation des professionnels de santé en Mayenne, l'ARS, les collectivités et les partenaires travaillent sur diverses actions pour renforcer l'accueil et le bien être des soignants (actions permettant de faciliter leur installation, organisation de soirées thématiques à Laval, etc.).</p> <p>Le territoire de Laval agglomération compte une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) qui regroupe une grande majorité des professionnels du territoire et permet de mieux répondre au besoin de coordination des parcours de santé. En outre, la CPTS est à l'initiative d'actions de prévention en faveur du public sur le territoire.</p> <p>A ce jour, en plus des 2 établissements sanitaires (Centre hospitalier de Laval et Polyclinique du Maine) et le service de soins non programmés de la Polyclinique, le territoire de Laval agglomération peut compter sur environ 70 médecins généralistes installés (chiffre août 2024) : des médecins installés sans rattachement à une organisation coordonnée ainsi que des médecins rattachés à 8 lieux de consultation de médecine générale : 6 maisons de santé pluriprofessionnelles et 2 Centres de Santé répartis sur le territoire.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Structure</th> <th>Adresse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté professionnelle de santé</td> <td>3 rue Pierre Chayrigues 53000 Laval</td> </tr> <tr> <td>Maison de Santé Pluriprofessionnelle Bonchamp-Argentré</td> <td>24 rue du Maine 53960 Bonchamp Les Laval</td> </tr> <tr> <td>Maison de Santé Pluriprofessionnelle Laval Sud-Est</td> <td>163 Bd Jourdan 53000 Laval</td> </tr> <tr> <td>Maison de Santé Pluriprofessionnelle des 2 Rives</td> <td>38 rue Jules Ferry 53000 Laval</td> </tr> <tr> <td>Maison de Santé Pluriprofessionnelle Saint-Berthevin</td> <td>77 rue Jeanne d'Arc 53940 Saint-Berthevin</td> </tr> <tr> <td>Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Louvermé</td> <td>2 rue des rosiers 53950 Louvermé</td> </tr> <tr> <td>Centre de Santé L'Huisserie</td> <td>11 Chemin des Lavoisirs 53970 L'Huisserie</td> </tr> <tr> <td>Centre de Santé Henri Dunant</td> <td>48 rue Marcel Cerdan 53000 Laval</td> </tr> </tbody> </table>	Structure	Adresse	Communauté professionnelle de santé	3 rue Pierre Chayrigues 53000 Laval	Maison de Santé Pluriprofessionnelle Bonchamp-Argentré	24 rue du Maine 53960 Bonchamp Les Laval	Maison de Santé Pluriprofessionnelle Laval Sud-Est	163 Bd Jourdan 53000 Laval	Maison de Santé Pluriprofessionnelle des 2 Rives	38 rue Jules Ferry 53000 Laval	Maison de Santé Pluriprofessionnelle Saint-Berthevin	77 rue Jeanne d'Arc 53940 Saint-Berthevin	Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Louvermé	2 rue des rosiers 53950 Louvermé	Centre de Santé L'Huisserie	11 Chemin des Lavoisirs 53970 L'Huisserie	Centre de Santé Henri Dunant	48 rue Marcel Cerdan 53000 Laval
Structure	Adresse																			
Communauté professionnelle de santé	3 rue Pierre Chayrigues 53000 Laval																			
Maison de Santé Pluriprofessionnelle Bonchamp-Argentré	24 rue du Maine 53960 Bonchamp Les Laval																			
Maison de Santé Pluriprofessionnelle Laval Sud-Est	163 Bd Jourdan 53000 Laval																			
Maison de Santé Pluriprofessionnelle des 2 Rives	38 rue Jules Ferry 53000 Laval																			
Maison de Santé Pluriprofessionnelle Saint-Berthevin	77 rue Jeanne d'Arc 53940 Saint-Berthevin																			
Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Louvermé	2 rue des rosiers 53950 Louvermé																			
Centre de Santé L'Huisserie	11 Chemin des Lavoisirs 53970 L'Huisserie																			
Centre de Santé Henri Dunant	48 rue Marcel Cerdan 53000 Laval																			

Thématique du handicap et de la vulnérabilité	<p>Accélérer le traitement des dossiers de reconnaissance des handicaps.</p> <p>Porter une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes en situation de handicap.</p>	<p>L'ARS est en appui de toute initiative des collectivités territoriales ou professionnels de santé dans un projet d'installation sur le territoire.</p> <p>Le traitement des dossiers de reconnaissance du handicap est une mission de la Maison de l'Autonomie portée par le Conseil Départemental.</p> <p>L'ARS, dans la mise en œuvre du Projet Régional de Santé, souhaite continuer à promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive et à réduire les inégalités sociales de santé. Elle travaille en ce sens, conjointement avec le Conseil Départemental, les acteurs et les citoyens sur l'offre médico-sociale et l'accompagnement à domicile et dans le droit commun des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.</p> <p>Outre le financement ou le cofinancement des établissements et services médico sociaux en faveur des personnes en situation de handicap, l'ARS soutient des dispositifs favorisant le repérage, l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'aide aux aidants en proposant des temps de répit. Pour plus d'informations : La plateforme de répit de l'EPNAK, La plateforme de coordination et d'orientation, etc. De la même manière, des dispositifs spécifiques en faveur des personnes adultes en situation de mal-être et d'isolement social sont déployés dans le département tels que : les Groupes d'entraide Mutuelle, L'appui, etc.</p> <p>Dans les deux années à venir, et dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap, des mesures complémentaires en faveur des usagers en situation du handicap seront déclinées en Mayenne.</p> <p>Une attention particulière est également apportée aux personnes vulnérables en situation de précarité via par exemple, les équipes mobiles de soins et de psychiatrie portées par Encosia ou l'accès inconditionnel à la maison pour femmes, maison installée quartier Saint Nicolas, financée par l'ARS. Cette structure est un lieu d'écoute pour les femmes en difficultés, lieu de prévention et de lien social qui permet aussi de faciliter l'accès aux droits.</p> <p>A destination des jeunes, divers dispositifs existent (associations, lieux d'écoute ou de soins...). Pour l'aide aux jeunes en difficultés, l'ARS co-finance sur le secteur de Laval Agglomération la Maison des adolescents et la Mission Locale.</p> <p>S'agissant des Personnes Agées, une attention particulière est portée au bon fonctionnement des EHPAD du territoire. Pour les personnes âgées qui peuvent et qui font le choix de rester à leur domicile, ils peuvent bénéficier d'un appui des organisations suivantes : la Plateforme de Répit (PFR) et le Centre de Ressources Territorial, portés par le CCAS de Laval. Le premier a pour objet principalement de permettre des temps de repos pour la personne « aidante » et le second vise à renforcer le maintien à domicile via un accompagnement individuel renforcé.</p>
Faciliter l'accès aux droits : Communiquer sur les aides, accompagner les démarches administratives, accompagner les publics précaires, sensibiliser les professionnels	<p>Porter un projet de "territoire zéro non-recours" à l'échelle locale et le développer avec l'Etat et les partenaires, comme cela a été mis en place sur la Ville de Rennes.</p> <p>Mettre en place un guichet unique pour simplifier et centraliser les démarches</p>	<p>L'ARS travaille étroitement, et autant que de besoin, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui gère plus particulièrement l'accès aux droits de santé.</p> <p>Elle s'engage à participer à la réflexion le cas échéant et dans la limite de ses missions, sur le renforcement d'actions d'aller-vers ou de guichet unique qui entreraient dans son champ d'action.</p> <p>Le Contrat Local de Santé de Laval agglomération, financé en partie par l'ARS, peut également permettre de mobiliser des acteurs en ce sens.</p> <p>Sur le sujet large du soutien à la perte d'autonomie, l'ARS est associée à la démarche portée par le Conseil départemental de la Mayenne et associant de nombreux acteurs et partenaires pour la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie.</p> <p>L'objectif de cette organisation est de faciliter en faveur de l'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux droits, - le partage d'informations entre les administrations partenaires et les opérateurs, - la coordination des interventions.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Cadre de réponse global :

<p>Avis général sur le Manifeste et les propositions de la Convention</p> <p>À la lecture du Manifeste et des propositions :</p> <p>1/ Les points d'intérêts et/ou d'étonnement Il apparaît un besoin de poursuivre les efforts de communication des actions déjà menées envers le grand public puisque bon nombre d'entre elles répondent déjà en tout ou partie aux attentes. L'interconnaissance de nos politiques publiques afin de rendre un service public plus efficace s'avère indispensable.</p> <p>2/ Les points de discussion et/ou de débat Des actions se retrouvent dans plusieurs thématiques car elles sont transversales. Besoin de décloisonner (ex : égalité des chances, accès aux droits, handicap/vulnérabilité, accès emploi)</p> <p>Par rapport à l'action actuelle de la partie-prenante (actions, dispositifs, méthodes, etc.) :</p> <p>1/ Ce qui serait à renforcer : La diversification d'accès à l'information pour le grand public</p> <p>2/ Ce qui serait à réviser : 3/ Ce qui serait à mettre en pause :</p>
<p>Les engagements et les réponses aux propositions Cf infra</p> <p><i>Nota : les engagements peuvent faire l'objet d'une déclinaison par fiche action simplifiée sur le modèle ci-dessous</i></p>

Fiche action simplifiée (à décliner par engagement)

<p>Partie-prenante : Conseil départemental de la Mayenne</p> <p>Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) : ➤ Soutenir la parentalité</p>
<p>Action(s) du Manifeste :</p> <p>Accompagner les parents à identifier les difficultés de leurs enfants en prenant en compte les perceptions culturelles différentes des parents. Cela doit passer par une équipe éducative vigilante et une PMI (Protection Maternelle et Infantile) forte avec un suivi régulier tout au long de l'évolution de l'enfant jusqu'au collège et des échanges réguliers avec les parents</p> <p>Mieux communiquer sur les droits des parents et des familles, et les actions mises en place, dans des espaces dédiés avec des interlocuteurs uniques sur le modèle du guichet unique (un lieu unique permettant de se déplacer une seule fois, une seule transmission des papiers, et un numéro unique de contact)</p>
<p>Engagements :</p> <p><u>Action 1</u> : les missions propres à la PMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la parentalité et suivi médical via les consultations pré et post natales réalisées par les sages femmes (15,4 % des femmes ont bénéficié d'une VAD prénatale en 2023 avec réalisation des entretiens prénataux précoces), - Soutien à la parentalité et suivi de l'enfant via les consultations médicales d'enfants jusqu'à l'âge de 6 ans (22,5 % d'enfants de 0 à 3 ans ont bénéficié de consultations infantiles en Mayenne quand la moyenne nationale attendue est d'au moins 20 %), les visites à domicile conduites par les infirmières puéricultrices et culture de « l'aller vers » (20,1 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'une VAD réalisée par une infirmière puéricultrice), le dépistage des bilans en école maternelles (97 % des dépistages réalisés en Mayenne) <p><u>Action 2</u> : la place PMI d'urgence au sein de la micro crèche Aid à Dom : favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant sur des temps d'accueil collectif en raison de difficultés éducatives repérées/ soutien à la parentalité/réponse adaptées aux besoins de l'enfant/compétences parentales mobilisables.</p> <p><u>Action 3</u> : les ateliers d'habiletés parentales en binôme avec une infirmière puéricultrice de PMI et une éducatrice ou assistante de service social) : conduite d'ateliers sur 7 sessions annuelles : renforcement des compétences parentales, mobilisation des ressources pour assurer un cadre éducatif cohérent et accompagnement du développement cognitif de l'enfant.</p> <p><u>Action 4</u> : Prévention spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - En actions collectives avec notamment l'intervention en milieu scolaire (ex/ thème du harcèlement) ou la participation à des ciné-débats (ex : trafic de stupéfiants) - En accompagnement individuel par les assistants de service social et les éducateurs spécialisés en prévention

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

- Favoriser l'égalité des chances et donner à chacun les moyens de choisir sa vie / Thématique de l'accès à l'emploi et à la formation

Action(s) du Manifeste :

Améliorer l'accompagnement des personnes précaires pour qu'elles s'en sortent et les guider vers l'emploi. Pour cela, il faut augmenter les moyens humains et financiers des services d'accompagnement sociaux (plus d'assistants sociaux, partenariats avec les entreprises, plus de coordination entre services et de formation)
Développer un dispositif de chèques alimentaires, de banques alimentaires, de portage de repas pour les personnes âgées et/ou vulnérables
Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation pour tous, avec une attention particulière aux conditions matérielles pour les parents (logement décent, accès à l'emploi).

Engagements :

Action 1 : accès aux droits :

L'Action sociale de proximité (ASP) du Département accompagne les usagers par :

- L'information des publics à leurs droits
- L'accompagnement des plus vulnérables à l'accès à ses droits

Action 2 : soutiens financiers ponctuels :

Dans le respect des règlements et sur évaluation de la situation des familles, l'ASP instruit :

- Des demandes d'aides financières en interne (accès et maintien dans le logement, prévention et protection de l'enfance, fond d'aide exceptionnel solidarité), et auprès de ses partenaires

Action 3 : accompagnement à la gestion budgétaire et quotidienne

Les professionnels assistants sociaux, CESF et référents de mesures d'accompagnement social personnalisé accompagnent à la gestion budgétaire.

Action 4 : Améliorer l'accompagnement des personnes et les guider vers l'emploi

Accompagnement des publics bénéficiaires du RSA (B.RSA) renforcé grâce à l'expérimentation sur le territoire de Laval de l'accompagnement rénové des B.RSA. Cet accompagnement rénové se généralise à tout le territoire national en 2025.

Soutien à l'expérimentation territoire zéro chômeur

Intervention du PLIE pour l'accompagnement socio-professionnel pour Laval

Soutien aux places en crèche labellisées AVIP (A vocation d'insertion professionnelle) pour faciliter le retour à l'emploi des parents avec de jeunes enfants sans solution de mode de garde (action en lien avec la CAF, FT, Laval agglo et le CD) ;

Toutes les actions d'insertion menées sur <https://www.insertion53.fr/>

Action 5 : Aide alimentaire

Mise en place d'une épicerie solidaire pour les étudiants de Laval

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

- Faciliter l'accès aux droits

Action(s) du Manifeste :

Informers les habitants sur les droits auxquels ils ont accès en développant une communication qui utilise tous les supports et outils (tracts notamment), mais aussi tous les relais existants (par exemple, Laval Direct Proximité)
Élargir le champ des compétences des maisons de quartier à l'information sur les droits, sur la citoyenneté et sur les relations avec les services de l'Etat : des permanences régulières et accessibles doivent y être ouvertes. Toutes les institutions (Etat, Département, Ville...) doivent s'organiser pour assurer ENSEMBLE, ces permanences
Revoir la chronologie de la perception des aides en prenant en compte les revenus au moment où on en fait la demande
Prévenir les escroqueries et les abus de faiblesse sur les aides sociales

Engagements :

Action 1 : Interconnaissance entre professionnels

Participation des professionnels du centre départemental de la solidarité st Nicolas au « café papot » visant à :

- une interconnaissances des acteurs du territoire
- une connaissance des actions en place pour une orientation adéquate des familles
- le travail sur des problématiques partagées en vue de mettre en place des actions sur le territoire

Action 2 : Lieux d'information à Laval

- Pour l'accompagnement social, professionnel et familial :

<ul style="list-style-type: none">- Centre départemental de la solidarité Saint Nicolas - 16 rue Albert Einstein 53000 Laval- Centre départemental de la solidarité Ambroise Paré - 10 rue Saint-Mathurin 53000 LAVAL- Antenne solidarité Les Pommerais - 43 rue des Grands Carrés 53000 LAVAL <ul style="list-style-type: none">➤ Pour l'Autonomie (droit des personnes en situation de handicap et personnes âgées) : la maison départementale de l'Autonomie est située au centre Jean Monnet, 12 quai de Bootz à Laval – ouverte au public sans rendez-vous.
--

Un accompagnement personnalisé est proposé par un professionnel, pour :

- évaluer les besoins;
- soutenir dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement;
- aider à compléter les formulaires de demandes de prestations (Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale...);
- accompagner pour réaliser les inscriptions en établissement pour personnes âgées sur internet (Viatrajectoire)

Action 3 : Perception des aides

Echange d'informations entre certains services du Département, la CAF et les impôts pour favoriser l'accès juste aux droits.

Mise en œuvre de la solidarité à la source au cours du 1^{er} semestre 2025.

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

➤ **Une ville plus sûre et plus tranquille**

Action(s) du Manifeste :

Du côté de la police nationale, diversifier les professions présentes dans les commissariats (psychologue, assistante sociale...) en créant des postes afin de répondre aux différents besoins des habitants

Développer le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

Engagement :

L'intervenant social en commissariat ou en gendarmerie (ISCG) assure au travers de ses interventions, la prise en charge sur le plan social des publics en détresse dont le traitement et le suivi ne relèvent pas de la compétence, ni des attributions des forces de l'ordre.

Priorité donnée autour des violences intra familiales.

Depuis 2021, 1 intervenante sociale en commissariat à Laval – mise à disposition par le Département.

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

➤ **Accès à la santé**

Action(s) du Manifeste :

Une prise de conscience de la pénurie des professionnels de santé et attirer davantage de professionnels de santé par une politique volontariste.

Créer des maisons de santé dans les quartiers populaires, rassemblant tous les professionnels de spécialités différentes.

Engagements :

Action 1 : action innovante en Mayenne : mise en place du service santé protection de l'enfance eu égard au défaut de recrutement de médecin en protection de l'enfance, création d'un service constitué d'un chef de service cadre de santé, 2 infirmières et 9 psychologues. Intégration du Bilan médical initial et réalisation du bilan de santé clinique et psychologique (loi 2022).

Action 2 : recrutement de médecins réalisant des vacations en PMI soit à ce jour 6 médecins vacataires en PMI et 2 médecins en santé sexuelle.

Action 3 : Aide financière aux étudiants pour venir en stage en Mayenne (médecine, dentaire, maïeutique, orthophonie, pharmacie d'officine, kiné, infirmier)

Action 4 : Aide pour le déploiement de nouveaux métiers, c'est-à-dire assistants médicaux et IPA (à ce jour, pas de projet d'aménagement financé sur Laval mais des accompagnements de professionnels par May Santé Lab)

Action 5 : Pour les internes en médecine de Laval :

- Déploiement du Campus Mayenne santé
- Mise à disposition de 2 véhicules électriques aux internes du CH Laval
- Soirées mensuelles conviviales pour découvrir la Mayenne

Action 6 : Travail d'attractivité à l'échelle départementale avec le déploiement de l'équipe Mayenne Santé

Action 7 : Financement d'un poste de secrétariat au Centre Henri Dunant et accompagnement des médecins retraités pour faire évoluer leur projet de santé

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

- **Thématique du handicap et de la vulnérabilité / Faciliter l'accès aux droits**

Action(s) du Manifeste :

Porter une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes en situation de handicap.

Accélérer le traitement des dossiers de reconnaissance des handicaps.

Assurer une prise en charge effective dans l'accompagnement de tous les handicaps.

Développer et pérenniser les contrats d'assistants de vie scolaire pour accompagner efficacement les enfants souffrant de handicap.

Informers les habitants sur les droits auxquels ils ont accès en développant une communication qui utilise tous les supports et outils (tracts notamment), mais aussi tous les relais existants (par exemple, Laval Direct Proximité)

Élargir le champ des compétences des maisons de quartier à l'information sur les droits, sur la citoyenneté et sur les relations avec les services de l'Etat : des permanences régulières et accessibles doivent y être ouvertes. Toutes les institutions (Etat, Département, Ville...) doivent s'organiser pour assurer ENSEMBLE, ces permanences

Revoir la chronologie de la perception des aides en prenant en compte les revenus au moment où on en fait la demande

Prévenir les escroqueries et les abus de faiblesse sur les aides sociales

Engagements :

Action 1 : Service public départemental de l'Autonomie

Construction actuelle du Service public départemental de l'Autonomie avec pour objectif d'apporter équité et simplicité dans le parcours des usagers, quel que soit leur lieu de résidence et l'objet de leur demande : inclusion, adaptation de l'habitat, accompagnement social.

Le SPDA s'adresse à la fois aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Ce service public départemental de l'autonomie ne consiste pas à créer un nouveau dispositif mais à faciliter la coordination des acteurs et des dispositifs existants, et à les fédérer sans remise en cause de leurs missions dans une logique de services. Il est porté et décliné à l'échelle départementale, avec un pilotage assuré par le conseil départemental en lien étroit avec l'ARS et une implication de tous les acteurs de l'autonomie sur le territoire (MDPH, MDA, communes, CCAS, CLIC, Maisons France Service, CAF, Assurance retraite, Assurance maladie, Communautés 360, DAC, CPTS...), en lien étroit avec les acteurs de droit commun (Education nationale, logement, service public de l'emploi, sport, loisirs et culture, transports...).

Action 2 : Elaboration d'un plan handicap en lien avec des actions intégrées dans le schéma départemental de la solidarité et de l'autonomie

Proposition du Manifeste (i.e. objectif poursuivi) :

- **Thématique de la petite enfance (0-3 ans) / Favoriser l'égalité des chances**

Action(s) du Manifeste :

Développer les moyens humains et financiers dans l'accompagnement des parents des tout petits de (0-3 ans), tout particulièrement pour les familles monoparentales.

Engagements :

Action 1 : missions propres à la PMI : consultations médicales, consultations menées par infirmières puéricultrices, visites à domicile, actions collectives sur les territoires...

Action 2 : partenariat (convention) avec le programme MALIN pour accompagner les parents vers une alimentation saine et équilibrée dès la naissance de leur enfant (1000 jours), via connexion au site MALIN (idées recettes, menus, guide infos et recos (PNNS), fiches mémos...) et inscriptions des familles en situation de précarité (calcul quotient familial) et notamment famille mono parentale vers la délivrance de bons de réduction alimentaires (lait, huiles végétales...). Inscriptions réalisées et accompagnées par les infirmières puéricultrices de PMI. (repérage public cible)

CONTRIBUTION DE LA CAF



Préambule :

En apportant sa contribution à la réponse partenariale demandée par les habitants des quartiers populaires, la CAF de la Mayenne marque son engagement à clarifier, valoriser l'offre existante, et surtout, veiller à ce que chaque habitant puisse se saisir ou bénéficier d'un Service qui lui est offert.

• Ambition 1 : Une ville plus éducative et tournée vers l'avenir

- **Objectif : Fixer, au quotidien et de manière collective, un cadre éducatif responsabilisant pour les enfants et les jeunes**

La contribution de la CAF :

La Caisse d'allocations familiales de la Mayenne accompagne la collectivité dans le déploiement des services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, en veillant à intégrer les attentes formulées par les habitants. Sur les quartiers populaires de la Ville de Laval, le soutien de la CAF porte plus particulièrement sur les projets et objectifs suivants :

- **La réalisation d'un diagnostic approfondi en matière d'accueil des jeunes enfants** sur le territoire, afin de mieux prendre en compte les besoins des familles et adapter l'offre existante. Parmi les ressources à valoriser, citons le Relais petite enfance, le site monenfant.fr, les ateliers santé, droits et démarches organisés par la CAF et la CPAM, les rendez-vous personnalisés avec un conseiller de la CAF à l'arrivée d'un enfant, ...
- **Le soutien à l'ouverture d'une « Maison des 1 000 Jours »** pour les familles avec enfants de 0 à 3 ans.
- **L'invitation des acteurs jeunesse** à participer à la dynamique de réseau départementale dédiée à ces professionnels, pour leur permettre de bénéficier d'un échange de pratiques en matière d'accompagnement des jeunes à partir de 12 ans.
- **Le soutien et la promotion des actions parentalité** en fonction de l'âge des enfants auprès des parents (CLAS, actions de proximité, Lieux d'accueil enfants-parents, ...).
- **L'accès aux loisirs** via les ALSH (3-12 ans) et les ALSH Ados (13-17 ans), et les offres complémentaires (ex : City Park)

• Ambition 3 : Une ville plus juste et équitable

- **Objectif : Faciliter l'accès aux droits, communiquer sur les aides, accompagner les démarches administratives, accompagner les publics précaires, sensibiliser les professionnels**

La contribution de la CAF :

Faciliter l'accès aux droits et aux services, constitue un axe fort de la Stratégie de Service de la CAF de la Mayenne. Cela se traduit notamment par un numéro d'appel (3230), un accueil inconditionnel au siège à Laval, la possibilité de prendre un rendez-vous, la promotion des services en ligne (caf.fr et moncompte), les campagnes de contacts sortants (appels, sms, courriels) vers les allocataires pour accompagner les démarches, et prévenir les ruptures de droits, l'information des professionnels sur les nouvelles offres ou celles qui évoluent, ...

Compte tenu de l'expression traduite dans le Manifeste, la CAF aura à cœur de prendre appui sur l'expression des besoins des habitants pour :

- **Valoriser les mesures de simplification à venir**, et notamment à compter de mars 2025, la « Solidarité à la source » qui se met en place pour les bénéficiaires de la Prime d'activité et du RSA (pré-complétude des déclarations trimestrielles et fiabilisation des informations pour prévenir les trop-perçus à rembourser).
- **Identifier les acteurs de proximité pouvant accompagner les démarches ou aider à la mise en relation avec les services de la CAF :**
 - Proposition de nouer un partenariat avec le CCAS (réunion de travail le 12 mars) et/ou les maisons de quartier (à étudier). L'objectif est de simplifier l'orientation des familles, en particulier celles en difficulté concernant leurs démarches administratives, de faciliter l'utilisation des services en ligne et si besoin, la mise en relation pour lever les blocages administratifs.
- **S'associer à l'expérimentation Territoire zéro non-recours** : analyse des besoins, proposition d'actions ciblées pour aller vers les usagers. Information sur les aides et accompagnement proposés par la CAF en fonction des profils ou des événements de vie : par exemple les jeunes, les familles monoparentales, décès, séparation, non-décence, impayés...

CONTRIBUTION DE MAYENNE HABITAT



MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
PLACE DU 11 NOVEMBRE
53000 LAVAL

Laval, le 10 janvier 2025

DIRECTION GENERALE

Vitéf :
Nréf : PLR/CL 2025-01
Objet : Convention citoyenne

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous concernant la contribution de Mayenne Habitat à la convention citoyenne. Des idées et des propositions émanant de la Convention Citoyenne et certaines ont retenu notre attention :

- **La médiation de nuit** qui peut être mutualisée avec les autres bailleurs sociaux. Certains ensembles sont proches les uns des autres et une intervention commune est possible. Elle contribuerait à diminuer le sentiment d'insécurité. Déjà gérée jusqu'à 22 heures, un relai pourrait être passé pour le reste de la nuit à un service professionnalisé.
- **L'information des locataires**, réalisée par le biais de notre livret et du rendez-vous d'accueil et notre site internet, pourrait se voir confirmée par des explications des avis d'échéances soit dans nos agences Invalloises (le Sémaphore aux Fourches et le Wagram à St Nicolas), soit dans des maisons de quartier.
- **Donner une meilleure qualité de vie**, c'est une recherche constante, soit par la pose d'ascenseurs, de balcons. Le premier élément conduit à une restructuration vers à une typologie plus adaptée à la demande et permet aux habitants de rester plus longtemps dans leur logement. Le second élément permet à chacun d'avoir un accès vers l'extérieur. Nous en avons vu l'importance lors de la crise COVID.
- **S'adapter aux évolutions climatiques** est un véritable enjeu. Si nous poserons des ombrières à Saint Nicolas, nous pensons à la création d'îlots de fraîcheur à Sainte Catherine et à la résidentialisation de la Dacterie. D'une façon générale, faudra-t-il réfléchir à une organisation spatiale différente aux Fourches et à St Nicolas Kellermann.

Telles sont les pistes de réflexion que je souhaitais porter à votre connaissance.

Vous en remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Patrick LE ROUX

CONTRIBUTION DE MÉDUANE HABITAT



FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°1

PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat	
PROPOSITION	
Soutenir la parentalité en expliquant le cadre éducatif, en redonnant confiance aux parents et en les accompagnant dans la création des conditions matérielles (avoir un logement décent, des revenus suffisants, un soutien humain minimum) pour qu'ils assument leur rôle.	
Responsable	ACTION
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS, GESTION DE PROXIMITE, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Assurer un logement décent aux familles à travers les attributions des logements sociaux et la gestion du parc
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Enquêtes de Satisfaction Locataires	Action en continu réalisée actuellement par le bailleur

FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°2

PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat, Ville	
PROPOSITION	
Améliorer le respect et l'appropriation de l'espace public et rendre le cadre de vie des quartiers plus végétal, plus beau, plus coloré, plus propre et plus accessible pour favoriser les rencontres et le lien entre les habitants.	
Responsable	ACTION
COMMUNE ET BAILLEURS (Réhabilitations, Constructions neuves, Actions d'accompagnement social)	Prévoir plus de lampadaires et de bancs publics, colorés, avec des formes différentes, ludiques, qui permettent divers usages (pour les personnes à mobilité réduite, comme pour les ados) et qui sont réfléchis pour le bien-être des habitants (orientation, vue). Encourager l'imagination et l'invention dans l'embellissement de l'espace public avec des artistes et des sculptures. Prendre soin des aménagements en incluant les habitants (les jeunes et les discrets en priorité) dans leur personnalisation, leur choix, leur création, et le maintien dans de bonnes conditions d'utilisation. Développer des actions - des chantiers participatifs - qui mettent à contribution les enfants, les jeunes pour embellir et entretenir les quartiers. Intégrer ces actions aux temps de loisirs dans les centres aérés, les maisons de quartier et les mettre en lien avec les services de la ville (les jardiniers, notamment). Mais aussi solliciter les habitants à travers des concours du plus bel immeuble, du plus beau balcon...
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Enquêtes de Satisfaction Locataires	Action en continu effectuée actuellement par le bailleur sur ses espaces privés et en relation avec la commune pour les espaces publics

FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°3

PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat, Ville, Associations	
PROPOSITION	
Créer des lieux de rencontre et d'échange, et faciliter l'entraide et le vivre-ensemble entre les habitants	
Responsable	ACTION
BAILLEURS : actions d'accompagnement social, mise à disposition de locaux, accompagnement financier des structures associatives, COMMUNE, ASSOCIATIONS	Développer les espaces de convivialité végétalisés ainsi que les crèches parentales qui permettent les rencontres (notamment intergénérationnelles), le loisir (notamment des enfants), le sport et les événements entre voisins. (Prendre exemple sur la rénovation du quartier Saint-Nicolas vers Kellerman, près de la pharmacie). Créer des lieux et des événements dans les quartiers pour créer et favoriser le lien social notamment pour et par les jeunes. Créer des événements et des activités régulières qui rassemblent les habitants, de manière planifiée et récurrente. Partager ses connaissances et s'entraider par des ateliers divers : accueil des enfants, bars associatifs. Faciliter les dons et la réutilisation de type recyclerie (exemple "Bavard Dons") y compris l'alimentaire.
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Moyens mis à disposition	Action en continu effectuée actuellement par le bailleur avec les associations et la commune.

FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°4

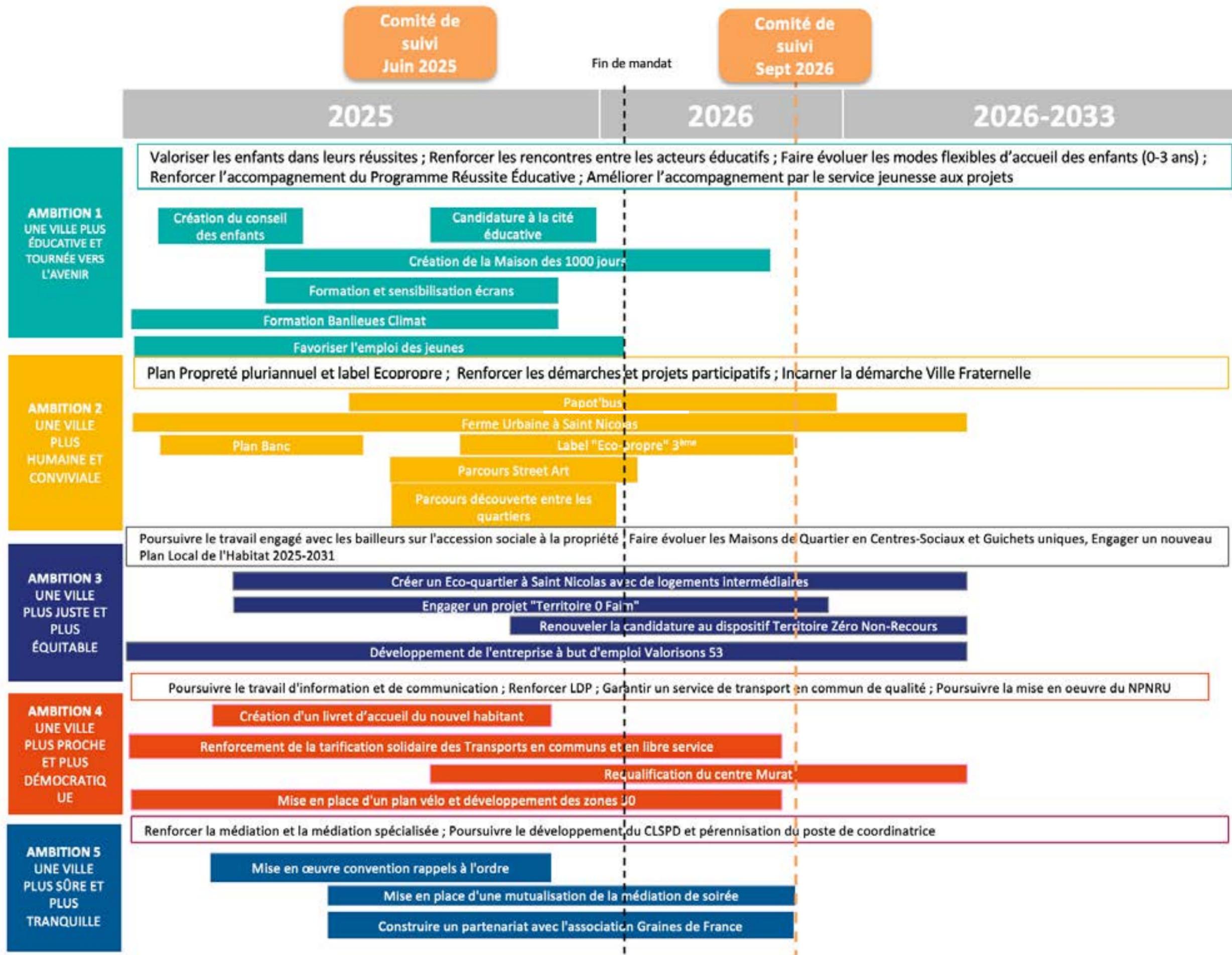
PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat	
PROPOSITION	
Favoriser l'égalité des chances et donner à chacun les moyens de choisir sa vie (moyens financiers et moyens humains).	
Responsable	ACTION
BAILLEURS	Faciliter l'accès à la propriété en vendant une partie du parc HLM
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Logements vendus, protection des acquéreurs (copropriétés en difficulté) et locataires (charges locatives).	Action en continu effectuée actuellement par le bailleur, mise en place du Bail Réel et Solidaire, Accession sociale à la propriété dans le neuf

FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°5

PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat	
PROPOSITION	
Assurer une réelle mixité sociale et accueillir des habitants d'origines et d'appartenances sociales diverses	
Responsable	ACTION
BAILLEURS, SERVICES de L'ETAT	Mettre en place le loyer unique du parc social au mètre carré et imposer le logement social dans toutes les communes. Faire des QPV des quartiers à taille humaine avec des logements collectifs plus petits.
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Sans Objet	Action en continu effectuée actuellement par le bailleur pour les constructions de logements collectifs dans le respect de la loi ZAN.

FICHE ACTION SIMPLIFIEE N°6

PARTIE PRENANTE	
Méduane Habitat , Commune, Etat	
PROPOSITION	
Lutter collectivement contre la violence et les incivilités pour améliorer la tranquillité publique, en impliquant, responsabilisant et encourageant l'ensemble des citoyens	
Responsable	ACTION
BAILLEURS, SERVICES de L'ETAT, COMMUNE	Des actions de médiation, avec plus de dialogue et moins de préjugés pour que les habitants discutent ensemble, se mélangent et résolvent les incivilités du quotidien, telles que celles mise en place par l'association Graines de France Redonner toute leur place aux intermédiaires (animateurs, coachs sportifs) et aux acteurs du social (assistantes sociales, médiateurs, éducateurs de rue), des acteurs-relais qui font le lien et interviennent avant la police. Renforcer leur présence... et donc embaucher Plus de médiateurs, et pas seulement en journée, mais aussi le soir.
Indicateur(s) de suivi	COMMENTAIRE
Enquête de Satisfaction Locataires	Action en continue effectuée actuellement par le Bailleur (Gardiens , Mediateurs) Mise en œuvre de Médiateurs de nuit interbailleurs sous un an.





Plus d'informations :

laval.fr

